

# L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 3. No. 2.

1er Juin, 1909.



AVANT-GOUT DE FÊTE NATIONALE

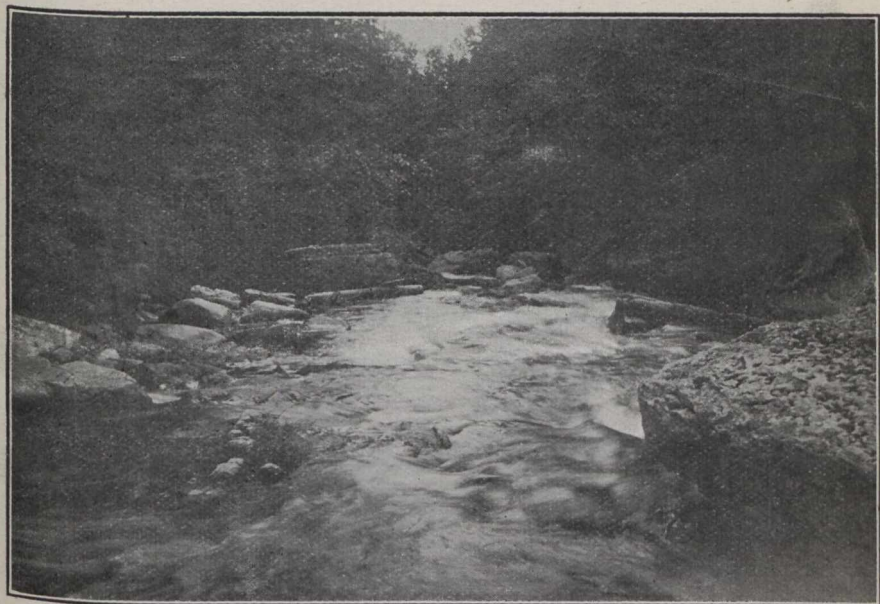
# Paysages canadiens



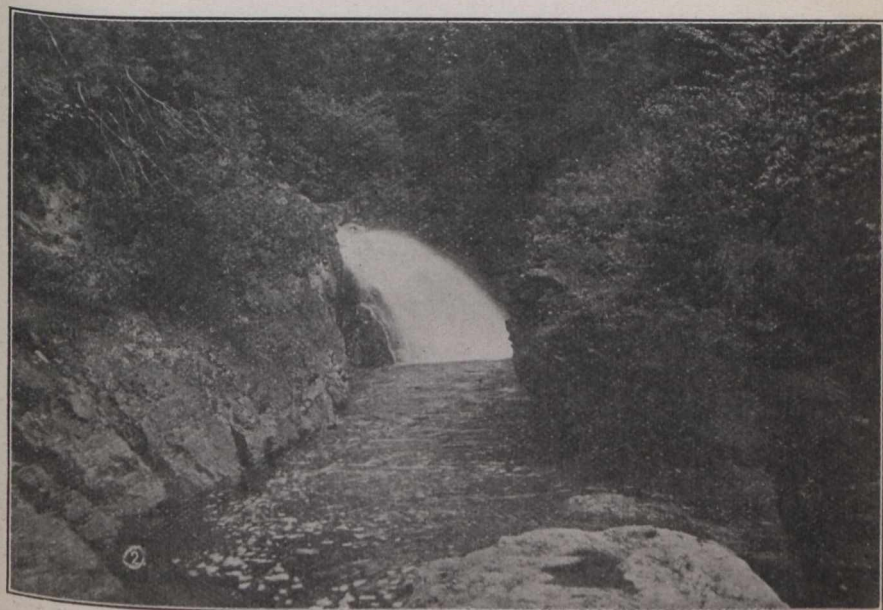
RIVIÈRE SAULT-À-LA-PUCE, COMTÉ DE MONTMORENCY.—Terrains des piques-niques.



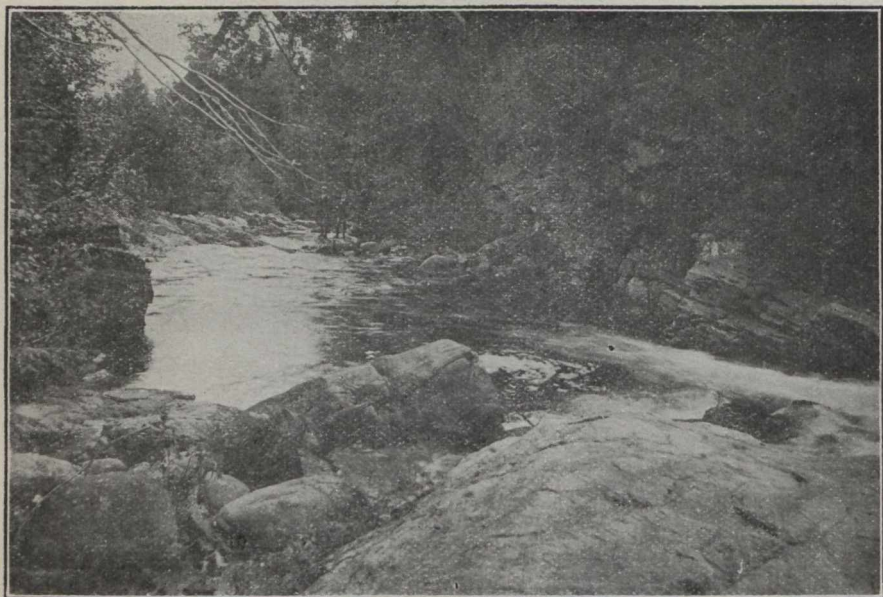
RIVIÈRE SAULT-À-LA-PUCE.—Vue des terrains regardant vers le Cap Tourmente.



Rivière Sault-à-la-Puce



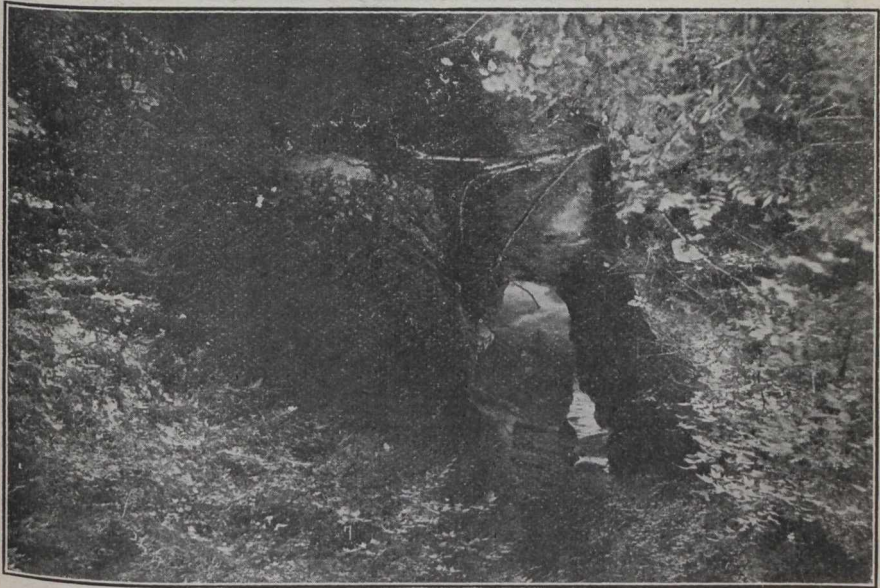
Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



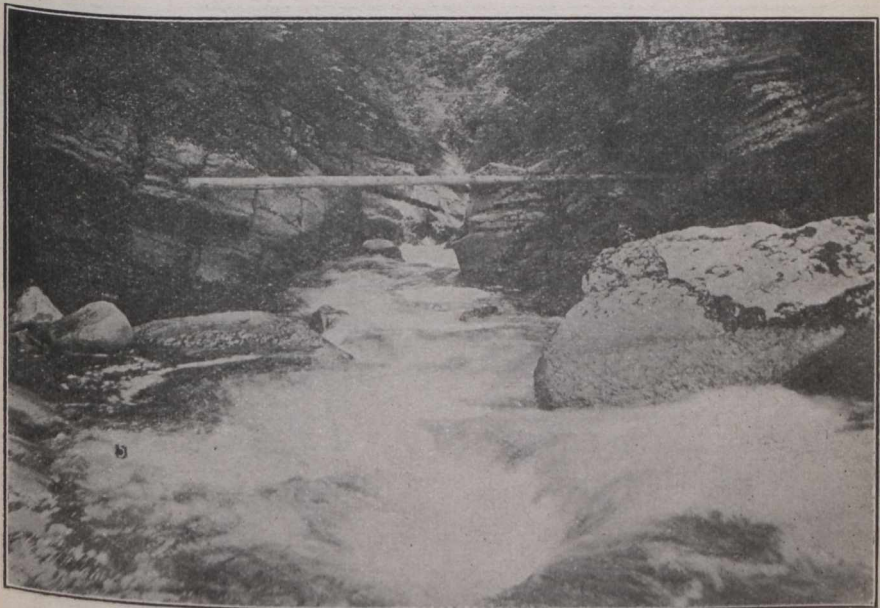
Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



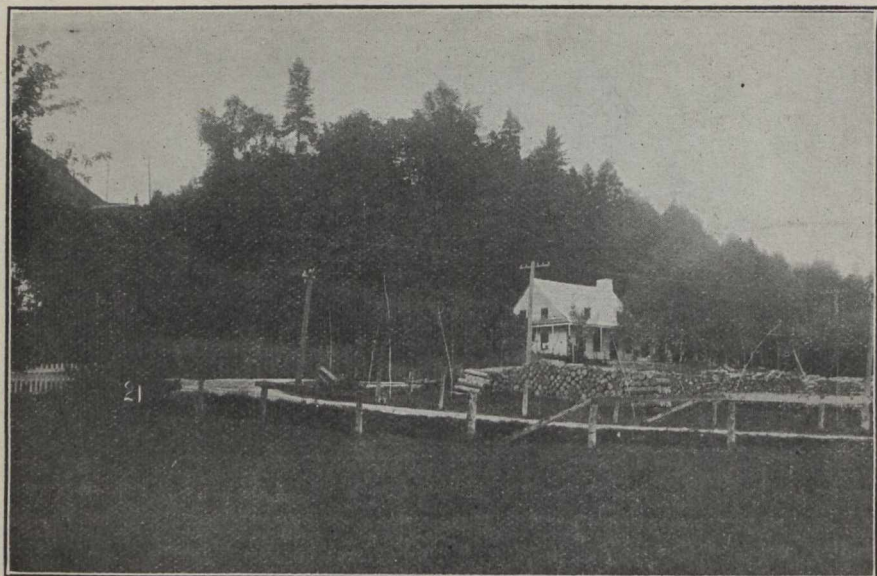
Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



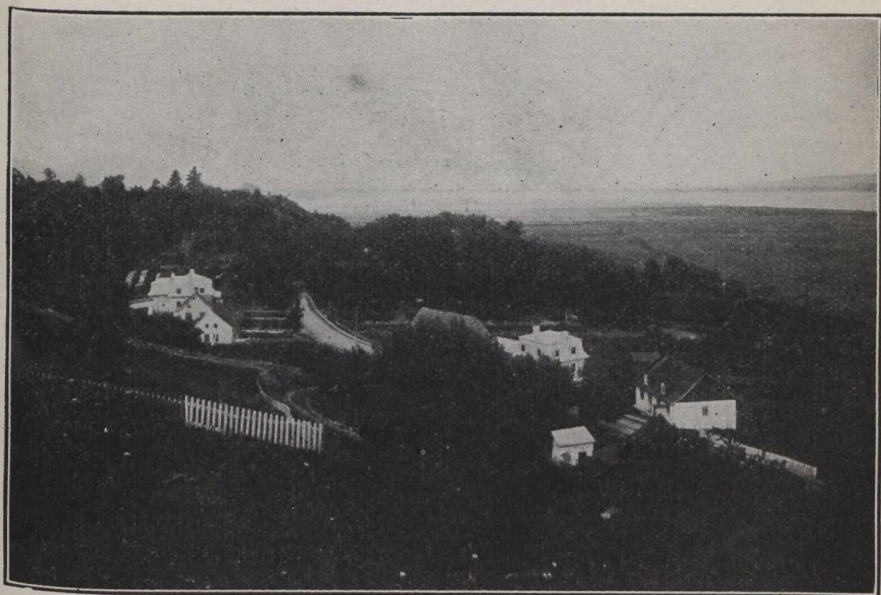
Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



WOLFE'S POINT.—Vu de la station du Château Richer.



La maison du Snow Lake Fish and Game Preserves Club.



Vue de la Verandah de la maison du Club.



Lacs artificiels sur la propriété du Club.



RIVIÈRE SAULT-À-LA-PUCE.—La chute, hauteur 150 pieds.  
—1500 pieds de la station du chemin de fer.



## Les Pèlerins

*Vers Emmaüs, à l'heure où la clarté finit,  
Lentement, — ils devaient marcher soixante stades, —  
Deux hommes cheminaient, causant en camarades. ....  
Une ombre, qui venait derrière eux, les joignit.*

*Disciples de Jésus, ils parlaient de leur Maître  
Que Magdeleine et Jean croyaient ressuscité.  
Une Ombre maintenant marchait à leur côté.  
C'était Jésus, mais rien ne le faisait connaître.*

*Il leur dit : " De quoi donc parliez-vous en marchant ?  
Et pourquoi semblez-vous si tristes, pauvres hommes ? "  
— " Tristes, lui dirent-ils, tristes, oui, nous le sommes ! "  
Et le son de leur voix était grave et touchant.*

*" Es-tu donc tellement étranger à la ville,  
Que tu ne saches pas notre malheur récent ?  
Jésus de Nazareth, un prophète puissant,  
Depuis trois jours à peine est mort d'une mort vile.*

*" Les sacrificateurs, les docteurs de la Loi,  
Nos magistrats, l'ont tous condamné. Quelle honte !  
... Mais toi, reste avec nous parce que la nuit monte. —  
Inconnu, nous aimons à causer avec toi."*

*Or, depuis un instant, leurs paroles funèbres  
Retombaient sur leur cœur, dans la nuit, lourdement ;  
Un deuil affreux venait sur eux, du firmament ;  
En eux, comme autour d'eux, tout n'était que ténèbres.*

*Et dans l'abandon triste où les laissait le jour,  
Vainement ils cherchaient, au ciel vide, une étoile ;  
Ils voyaient l'étranger comme à travers un voile,  
Mais ils sentaient en lui comme un attrait d'amour.*

S'il s'éloignait un peu, leur cœur, empli de troubles,  
 Aussitôt amoindri, défailait et pleurait .....  
 S'il se rapprochait d'eux, tout contents en secret,  
 Ils se sentaient monter au cœur des forces doubles.

C'était alors en eux comme un flot de chaleur,  
 Le doux rayonnement d'une intime lumière :  
 Ils ne comprenaient plus leur détresse première  
 Ni pourquoi le chemin leur devenait meilleur.

Et les deux pèlerins que le spectre accompagne  
 Répétaient à Celui que l'on ne peut pas voir :  
 " Reste avec nous, Seigneur, parce que c'est le soir,  
 Et notre angoisse croît dans la nuit qui nous gagne."

Or, Christ, ressuscité depuis dix-huit cents ans,  
 Vient de mourir encor, mais d'une mort tout autre ;  
 Et dans ce siècle obscur il a plus d'un apôtre  
 Et plus d'un pèlerin dans les doutes présents.

Nos Scribes, attachés à la lettre du Livre,  
 Par sottise les uns, d'autres par intérêt,  
 N'ont plus ni les rigueurs ni l'amour qu'Il aurait ;  
 Mais dans la nuit qui vient nous le sentons revivre.

Il vit. La nuit immense a beau venir sur nous,  
 Ténèbres de l'esprit qui nie et qui calcule ;  
 Nous avons beau sentir, dans l'affreux crépuscule,  
 Défaillir à la fois nos cœurs et nos genoux,

Chacun de nous revoit, dans la nuit de son âme,  
 Ce fantôme divin, pur esprit, noble chair,  
 Qui nous a fait tout homme et tout enfant plus cher,  
 Notre mère plus tendre et plus douce la femme.

Chacun de nous le voit, le doux spectre voilé,  
 Luire ineffablement dans l'ombre intérieure,  
 Dans l'ombre aussi qui tombe, en cette mauvaise heure,  
 Du vide qui, jadis, fut un ciel étoilé.

A son charme infini qui de nous se dérobe ?  
 Ignorant ou savant, qui donc est bon sans lui ?  
 Tous les astres sont morts qui pour d'autres ont lui,  
 Mais nous sommes frôlés des lueurs de sa robe.

Là-bas, derrière nous, l'affreuse ville en deuil,  
 Dressant sur le ciel rouge, en noir, les toits du Temple,  
 La hautaine cité du crime sans exemple,  
 Nous envoie en rumeurs les cris de son orgueil.

C'est un bruit d'or tintant sous de hauts péristyles,  
 C'est l'appel des soldats veillant sur les ramparts ;  
 Et le monde ébranlé craque de toutes parts  
 Sous le riche oublieux des mendiants hostiles ;

Mais en nous, contre nous, nous avons un recours :  
 C'est la bonté, c'est la pitié, c'est l'Évangile ;  
 Nous sentons tout le reste incertain et fragile ;  
 Le ciel est vide et noir, et c'est la fin des jours ;

Mais le spectre d'un Dieu marche encor dans nos routes  
 Avec sa forme humaine au sens mystérieux.  
 Nos chemins effacés s'éclairent de ses yeux,  
 Et sa blancheur nous guide à travers tous les doutes.

Oh ! puisque la nuit monte au ciel ensanglanté,  
 Reste avec nous, Seigneur, ne nous quitte plus, reste !  
 Soutiens notre chair faible, ô fantôme céleste,  
 Sur tout notre néant, seule réalité !

Ta force heureuse rentre en notre âme plaintive  
 Et même les tombeaux sont clairs de tes rayons. ....  
 Toi par qui nous aimons, toi par qui nous voyons,  
 Reste avec nous, Seigneur, parce que l'ombre arrive !

Seigneur, nous avons soif ; Seigneur, nous avons faim ;  
 Que notre âme expirante avec toi communie !  
 A la table où s'assied la Fatigue infinie,  
 Nous te reconnâtrons quand tu rompras le pain.

Reste avec nous, Seigneur, pour l'étape dernière ;  
 De grâce, entre avec nous dans l'auberge des soirs. ....  
 Le Temple et ses flambeaux parfumés d'encensoirs  
 Sont moins doux que l'adieu de ta sourde lumière.

Les vallons sont comblés par l'ombre des grands monts,  
 Le siècle va finir dans une angoisse immense ;  
 Nous avons peur et froid dans la mort qui commence. ....  
 Reste avec nous, Seigneur, parce que nous t'aimons.

Jean Aicard, de l'Académie française.

---

## Le premier Concile Plénier du Canada

---

On lira dans une autre page (1) la convocation que Son Excellence le Délégué Apostolique a adressée à la hiérarchie canadienne et qui, d'ailleurs, a déjà été publiée dans les journaux quotidiens.

Nous savons combien délicate serait la tâche d'apprécier à son mérite, sinon l'opportunité, du moins les tendances que certains événements plutôt récents, ou encore certaines indiscretions, menacent de donner à cette réunion. Il est bien vrai que plusieurs parmi les plus autorisés eussent préféré attendre pour retoucher notre législation religieuse, que la codification des lois canoniques ordonnée par Pie X fût terminée ; il est vrai aussi que beaucoup de gens, qui ont certains états de services en ce pays, et dont l'œuvre a déjà de profondes racines dans notre histoire nationale, auraient été flattés d'apprendre la nouvelle de ce Concile autrement que par le *Catholic Register*, de Toronto. Mais ce n'est plus en face du fait accompli qu'il importe de rechercher toutes ces choses, d'autant plus qu'il serait maintenant oiseux de vouloir fixer des responsabilités.

Du reste, nous sommes bien disposé, en cette affaire, à accepter de bonne grâce les marques d'attention venant d'un endroit où l'on a découvert récemment les missions catholiques de l'Ouest et où l'on devait fatalement découvrir la province de Québec. Nous n'en sommes pas, Dieu merci, à discuter quelques points d'étiquette interprovinciale, ni même à mesurer notre bon vouloir aux procédés dont nous pourrions être l'objet. Nous comprenons que les soldats de l'Eglise puissent, sans y trouver à redire, se marcher quelquefois sur les pieds.

Et puis, le *Catholic Register* ne nous a pas seulement appris la nouvelle du Concile, il nous en a fait pressentir le but. C'est ainsi que, dans son numéro du 1er avril dernier, il disait :

---

(1) Revue des faits et des œuvres, p. 118.

\* " Parmi les sujets qui ont été mentionnés jus- \*  
 \* qu'ici par la presse laïque comme devant certaine- \*  
 \* ment ou très probablement faire le sujet de dis- \*  
 \* cussion et de législation, on a énuméré les sui- \*  
 \* vants : l'établissement d'une université catho- \*  
 \* lique pour le Canada, l'abolition de la soutane \*  
 \* comme habit de rue dans les parties du Canada \*  
 \* où elle est encore portée publiquement, l'ex- \*  
 \* tension de l'Eglise, un syllabus de la doctrine \*  
 \* de l'Eglise sur certaines questions sociales et éco- \*  
 \* nomiques, la préparation d'un catéchisme catho- \*  
 \* lique pour les écoles, la généralisation plus éten- \*  
 \* due de certains jours de fête d'obligation, etc., etc. \*  
 \* Nous prévenons nos lecteurs, cependant, que ce \*  
 \* ne sont que des suppositions. Il est très possible \*  
 \* que quelques-uns des sujets mentionnés seront \*  
 \* étudiés au prochain Concile—à la vérité, ils l'ont \*  
 \* déjà été aux Conciles pléniers tenus à Baltimore— \*  
 \* mais à moins d'avoir devant les yeux la liste des \*  
 \* sujets ou les plans des décrets déjà préparés, il \*  
 \* serait impossible de prédire avec assurance les \*  
 \* questions qui seront l'objet d'une législation ni \*  
 \* quelle sera la nature de cette législation." \*

Le journal ontarien, après avoir indiqué, avec beaucoup de prudence, sinon ce qu'il connaît absolument du futur Concile, du moins ce qu'il en attend, rappelle que le tout est encore laissé à la discrétion des Pères du Concile, " très au fait des conditions particulières qui doivent guider l'œuvre de l'Eglise en ce pays ", puis il ajoute :

\* " L'unité de but et d'effort n'est pas seulement \*  
 \* désirable, mais elle est nécessaire, comme l'a si \*  
 \* bien jugé le Saint Siège en ordonnant cette réu- \*  
 \* nion de la Hiérarchie, si l'Eglise doit donner \*  
 \* dans ce pays la pleine mesure de progrès spirituel \*  
 \* qu'elle a la mission divine d'accomplir. Plus \*  
 \* cette mesure sera complète, et plus complètement \*  
 \* l'Eglise contribuera sa part la plus noble et la \*  
 \* meilleure dans le développement d'une grande \*  
 \* nation sur cette moitié nord de l'Amérique Sep- \*  
 \* tentrionale, pour le civisme honnête et droit de \*  
 \* ses enfants, pour l'encouragement vigoureux et \*  
 \* fidèle des institutions sous lesquelles nous vivons, \*  
 \* institutions dont nous sommes si fiers et que nous \*

\* espérons voir durer toujours. Le Concile devrait \*  
 \* stimuler la vie et l'activité religieuses, et ses effets \*  
 \* seront encore sensibles plusieurs années après \*  
 \* qu'il aura eu lieu." \*

Voilà bien cette obsédante préoccupation qui chez nous pousse tant de gens à prêcher l'évangile, pas nouveau, d'une "nation canadienne" d'où l'on exclue naturellement une foule des sentiments profonds qui jusqu'ici ont fait la grandeur de notre pays. C'est l'argument favori de nos vice-rois, c'est l'argument de nos arrivistes de toutes catégories à tel point que l'on se demande s'il n'y a plus moyen d'être patriote sans verser quelques millions pour la marine anglaise, ou s'il n'y aura plus bientôt moyen de l'être tout-à-fait sans conclure, avec les Extensionistes de Chicago à la prépondérance de l'anglais comme véhicule du catholicisme, ou sans nous préparer à de nouvelles défaillances nationales.

Que le Concile prochain puisse discuter une foule de questions qui furent déjà étudiées par les Pères du Concile de Baltimore, cela est fort possible. Mais quand on nous l'annonce, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous rappeler qu'un concile de Baltimore traita fort sévèrement les éléments nouveaux arrivés aux Etats-Unis et condamna de façon fort arbitraire l'institution des sociétés nationales.

Quand aux propositions annoncées par le *Catholic Register*, il nous permettra de lui dire qu'il en a d'étranges lorsque, par exemple, il parle de la fondation d'une université catholique pour le Canada, ou encore de la préparation d'un petit catéchisme pour les écoles.

Quant à la question d'abolir la soutane là où elle est portée publiquement, les Pères du Concile pourraient bien découvrir qu'il serait plus opportun de la rétablir là où elle a été abolie.

Pour ce qui est de l'université, on pourra peut-être constater à Québec que cette question a déjà été réglée d'une façon passable, chez nous, tout aussi bien qu'à Montréal et à Ottawa et que nous avons en plus un petit catéchisme qui a formé beaucoup de fervents et solides chrétiens ; que si l'on veut absolument fonder une université de langue anglaise, le meilleur moyen serait encore pour nos corrégionnaires anglais de s'en fonder une à leurs dépens, et de nous épargner le ridicule d'un immense fiasco comme celui remporté par les catholiques ultra-américains avec leur université d'Amérique, une institution qu'on a appelée avec raison le "Catholic High School" de Washington.

Pour des gens qui prétendent avoir découvert l'Amérique avant Christophe Colomb, on admettra qu'ils arrivent un peu tard pour arracher les catholiques de la province de Québec et du Canada aux horreurs de la barbarie.

Sans doute, les délibérations du prochain concile plénier pourront s'éloigner beaucoup des conjectures du *Catholic Register* et rester encore dans le domaine de la saine législation. Elles le devront même, et c'est bien ce qui nous rassure en face de cette façon qu'ont certains catholiques de ce pays de traiter nos affaires d'Eglise comme si tout était à faire dans l'Amérique du Nord et comme si, par une sorte de corollaire ajouté, après 150 ans, à l'Acte de Cession, le primat du Canada devait être l'archevêque de Toronto.

Bien d'autres préoccupations attirent en ce moment l'attention des fidèles en ce pays et portent leurs pensées vers cette réunion de pasteurs d'où l'on va recevoir des messages de justice et de paix. Dans les provinces maritimes, dans Ontario, des milliers de fidèles, ployés sous des conditions arbitraires et soumis à des conditions que la justice réprouve, demandent depuis des années le redressement de griefs nombreux. Quand viendra pour eux le mot paternel qui fait espérer et qui console des souffrances patiemment endurées ?

Certes, il ne manque pas d'œuvres, et le *Catholic Register* l'admettra, il ne manque pas d'œuvres à accomplir autrement importantes que la création d'une université, l'abolition de la soutane, ou la rédaction d'un nouveau catéchisme. Que si celles-là n'excluent pas les autres, elles sont du moins d'une importance capitale pour le développement de cette nation du Nord que l'on veut grande et forte, mais qui ne sera jamais ni grande ni forte, tant que les groupes n'auront pas appris à s'y respecter mutuellement et à donner pour base à leurs relations l'inviolabilité de leurs droits essentiels.

Il restera toujours assez, malgré cela, de sujets de disputes et de matières à compromis. Et c'est bien ce que l'on a été porté à oublier en ces derniers temps.

Il importait de le rappeler au moment, où escomptant d'avance le résultat des plus solennelles délibérations, certains esprits plus ardents que réfléchis, se targuent de montrer à l'Eglise une voie nouvelle, se préparent à édifier un monument de grandeur sur les ruines d'un idéal grand depuis trois siècles, mais n'ont encore trouvé rien de mieux à associer à l'idée d'un Concile que le projet bizarre d'abandonner la livrée sainte de l'Eglise qu'ils veulent servir.

---

## La loi sur l'immigration

---

Le gouvernement recherche de nouveau la solution sociale du problème de l'immigration, en demandant au parlement de modifier la législation concernant les immigrants.

Nous désirons des immigrants recommandables, sains de corps et d'esprit pour cultiver nos terres fertiles répandues avec profusion dans les différentes provinces ; pour développer nos industries agricoles, forestières et minières. D'un autre côté, nous voulons éloigner les immigrants qui ne pourraient pas contribuer au progrès matériel et moral du peuple canadien.

La loi introduite par l'honorable Ministre de l'Intérieur n'est pas parfaite, mais elle constitue certainement un élément de progrès.

### UNE ŒUVRE DE PAIX SOCIALE

On veut faire une œuvre de paix et d'ordre social.

Nous pourrions bénéficier de cette loi si elle est appliquée convenablement et si le mode de recrutement des immigrants répond aux vœux et aux besoins d'un jeune peuple prospère, fier de ses institutions et prenant son rang parmi les grandes nations.

Notre législation concernant les immigrants doit revêtir un caractère de sévérité inconnue dans le passé si nous voulons faire un choix judicieux de nos immigrants, si nous voulons diminuer la criminalité et protéger nos foyers.

L'an dernier, le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, jetait un cri d'alarme en présence des législateurs. Il disait : " L'accroissement de la criminalité dans certaines parties de la province, surtout où se porte particulièrement l'immigration préoccupe vivement mon gouvernement, et il est fermement résolu à ne rien négliger pour assurer la sécurité des personnes et de la propriété."

Il y a quelques semaines, l'honorable juge Lavergne disait à Montréal :—



\* “ Messieurs, nous traversons un règne de ra- \*  
 \* pines et de cambriolages, tel que nous n'en avons \*  
 \* jamais eu. \*

\* Nous sommes volés en plein jour, la nuit, dans \*  
 \* nos maisons, sur la voie publique, partout et à \*  
 \* n'importe quelle heure du jour. Il est plus que \*  
 \* temps que la société se protège et écarte de ses \*  
 \* rangs les malfaiteurs. Par conséquent, les mal- \*  
 \* heureux qui sont découverts doivent subir un \*  
 \* châtement qui serve d'exemple aux autres.” \*

Le 9 mars, le très honorable Premier Ministre présentait le rapport annuel de la police à cheval du Nord Ouest, pour 1908.

D'après ce rapport la criminalité dans l'Ouest Canadien a atteint des proportions alarmantes. Sur 7624 arrestations, il y a eu 6377 convictions, soit une moyenne de 84% et 692 convictions de plus que l'année dernière.

Il est donc urgent de modifier notre législation et de la rendre très sévère afin d'assurer la protection de nos propriétés.

#### CONSECRATION D'UN PRINCIPE

Le gouverneur veut consacrer ce principe ; Lois restrictives pour faire un meilleur choix des immigrants.

Permettez-moi de jeter un regard sur quelques articles de la nouvelle loi, afin de voir si ce principe est bien appliqué.

J'approuve l'article 111. Il contient les prescriptions les plus sévères pour l'exclusion des immigrants qui souffrent de maladies contagieuses ou dangereuses pour la société. Ceux qui sont atteints de graves défauts morales ou physiques ne pourront pas être admis. Les lois d'exclusion sont très sévères à l'égard des criminels et envers tous ceux qui ne peuvent pas faire des citoyens utiles à leur patrie d'adoption.

Mais le principe adopté dans la section suivante m'inspire des craintes :—

\* (g) “ Les immigrants dont le passage ou le \*  
 \* prix de transport a été payé en tout ou en partie \*  
 \* par quelque organisation de charité, ou sur des \*  
 \* fonds publics, à moins que ne soit établi qu'il \*  
 \* a été obtenu une autorisation écrite de la part \*  
 \* du directeur de l'immigration ou s'il s'agit de \*

\* personnes venant d'Europe, une autorisation de \*  
 \* l'adjoint du directeur de l'immigration pour le \*  
 \* Canada, à Londres, pour le débarquement de \*  
 \* ces personnes au Canada, et que la dite autori- \*  
 \* sation a été utilisée dans un délai de soixante \*  
 \* jours à compter de sa date." \*

Quelles sont les garanties qui nous sont offertes par l'adjoint du directeur de l'immigration pour le Canada, à Londres ? Les associations de bienfaisance seront-elles dans l'obligation de s'occuper sérieusement de la répartition et du bien-être des immigrants ?

Ces institutions philanthropiques accomplissent une œuvre bienfaisante en s'adressant aux déshérités pour les relever au point de vue matériel, moral et social.

Je veux bien admirer le zèle, la philanthropie, le dévouement, les sacrifices des directeurs des associations charitables, qui, au nom des principes religieux et humanitaires, au nom de la charité chrétienne et de la dignité humaine, pénètrent toutes les couches sociales des grandes cités pour soulager les pauvres et les déçus, moraliser les coupables, donner de la vitalité aux épuisés et rajeunir les vieilles races en vivifiant les cœurs.

Sir Clement Kinlook Cook, président du Central Emigration Board, vient d'écrire une page dans le "*Times*" de Londres.

Ce philanthrope fait une riche peinture du Canada et le montre comme l'Eden qui offre les plus grands avantages aux immigrants des Iles-Britanniques. Il se prononce contre le système des primes et croit que les associations charitables n'ont envoyé au Canada qu'un petit nombre d'immigrants non désirables.

Cette opinion n'est pas partagée par tous les économistes.

On a trop souvent dirigé vers le Canada des immigrants qui sont un fardeau pour le public ou l'Etat.

On a trop souvent conduit au Canada des immigrants qui ne répondent en aucune façon aux conditions du pays et qui n'ont aucune chance de prospérer, même dans les circonstances les plus favorables.

Ces institutions philanthropiques n'ont-elles pas souvent conduit au Canada des immigrants dont la moralité n'a pas toujours été irréprochable ?

Je redoute l'autorisation écrite de l'assistant surintendant de l'immigration canadienne à Londres. Ne pourrait-on pas

rendre les associations charitables responsables des immigrants non recommandables qu'elles envoient au Canada ?

Je demande à l'honorable Ministre d'être bien prudent à l'égard des immigrants dirigés vers le Canada par les associations charitables.

J'attire l'attention sur l'article 4.

❖ “ Le Ministre peut émettre un permis par écrit ❖  
❖ autorisant une personne à entrer en Canada sans ❖  
❖ être assujétie aux dispositions de la présente loi.” ❖

Le parlement accorde à l'honorable Ministre un pouvoir discrétionnaire des plus étendus. Dans des circonstances exceptionnelles, le ministre doit peut-être jouir de ce pouvoir, mais le parlement devrait connaître les catégories d'immigrants admises en vertu de ce texte légal.

#### CAS D'EXCEPTION

Le parlement ne devrait-il pas imposer à l'honorable Ministre l'obligation de mentionner dans son rapport les noms des personnes qui ne seront pas assujéties aux dispositions de la présente loi ?

Passons à l'article 37 :

❖ “ 37. Les règlements à établir par le Gouverneur en conseil sous le régime de la présente loi, ❖  
❖ peuvent mettre comme condition à la permission ❖  
❖ de débarquer en Canada, que l'immigrant pos- ❖  
❖ sède un minimum d'argent, lequel peut varier ❖  
❖ selon la race, l'occupation ou la destination de ❖  
❖ l'immigrant, et autrement selon les circonstan- ❖  
❖ ces.” ❖  
❖ “ Les immigrants doivent posséder le mon- ❖  
❖ tant d'argent prescrit.” ❖

Grâce à cet article, nous pouvons éloigner les immigrants qui deviendraient un fardeau pour le public. Le Gouverneur en conseil appliquera, je l'espère, cette législation avec sagesse et avec humanité. Il s'agit avant tout de recevoir des immigrants désirables et de ne pas admettre les mauvais éléments. D'après nos inspecteurs médicaux, les restrictions imposées l'an dernier ont contribué à diminuer le nombre des immigrants non désirables.

L'article 30 concernant l'inspection médicale est peut être le plus important.

❖ " 30. Les médecins nommés sous le régime ❖  
 ❖ de la présente loi doivent faire l'examen physique ❖  
 ❖ et mental de tous les immigrants et passagers ❖  
 ❖ d'un bâtiment ou navire, qui cherchent à débar- ❖  
 ❖ quer en Canada, excepté s'il s'agit de citoyens can- ❖  
 ❖ nadiens. Cet examen doit se faire en conformité ❖  
 ❖ des règles prescrites par le directeur de l'immi- ❖  
 ❖ gration sous la direction ou avec l'approbation ❖  
 ❖ du Ministre." ❖

L'an dernier, durant le débat sur les primes, je disais: "L'examen médical devient de plus en plus sérieux au moins à Québec. Je suis en position d'affirmer que le bureau d'inspection médicale des immigrants à Québec n'est pas inférieur à ceux que nous pouvons visiter dans les ports américains. Je ne contredis pas ce langage. Mais d'après les derniers rapports des médecins examinateurs des Etats-Unis, je constate que nos voisins deviennent de plus en plus sévères à l'égard de l'inspection médicale, et nous devons les suivre dans cette voie progressive. Autrement nous recevrons les immigrants qu'ils refusent."

Il me semble important de lire l'extrait suivant du rapport des officiers du dernier congrès ouvrier.

#### IMMIGRATION

❖ " La nombreuse immigration, au cours de ❖  
 ❖ l'année qui vient de se terminer, a eu une influ- ❖  
 ❖ ence sérieuse sur les conditions du marché de la ❖  
 ❖ main d'œuvre au Canada. Le premier devoir de ❖  
 ❖ notre gouvernement devrait être de protéger ❖  
 ❖ les intérêts des citoyens canadiens. Que la ❖  
 ❖ population soit moins nombreuse, pourvu qu'elle ❖  
 ❖ soit heureuse et prospère. Mieux qu'il en soit ❖  
 ❖ ainsi que de voir le pays encombré d'une populace ❖  
 ❖ mécontente, pauvre et nécessiteuse. Mais nos ❖  
 ❖ gouvernements semblent anxieux de peupler le ❖  
 ❖ Canada à tout prix. Les protestations des as- ❖  
 ❖ sociations ouvrières ne semblent avoir aucun ❖  
 ❖ effet auprès de nos législateurs. ❖  
 ❖ " Nous attirons l'attention de la délégation ❖

\* sur le rapport de notre représentant parlementaire et sur celui que M. Trottier a fait de sa mission en Europe. La question de l'immigration est pleinement discutée. Le rapport du Dr. Bruce Smith, inspecteur des hôpitaux et des institutions de charité, est aussi intéressant pour nous en ce qu'il se plaint du système défectueux d'inspection des immigrants à leur arrivée au Canada. M. S. A. Armstrong, inspecteur des prisons, écrit dans le même sens, disant qu'on a permis de s'établir au Canada à un grand nombre de gens du type le moins recommandable."

#### L'INSPECTION MÉDICALE

L'importance d'une inspection médicale sérieuse est évidente si nous voulons faire un choix absolument judicieux des immigrants.

Le gouvernement, j'espère, va comprendre qu'il faut absolument augmenter le nombre des médecins examinateurs à Québec.

Durant l'année fiscale 1907-08, 138,932 immigrants ont subi l'examen médical à Québec. Ce travail a été accompli par trois médecins sous la direction éclairée de monsieur le docteur Pagé. Chaque médecin a dû examiner 46,310 immigrants. Si le travail pouvait être également réparti pour chaque mois, je pourrais peut-être ne pas traiter ce sujet, mais cette immense tâche est pour ainsi dire accomplie pendant quelques mois. D'après le rapport des commissaires du service civil (page 44) monsieur le docteur Pagé aurait déclaré que l'on avait fait l'inspection médicale de 5,000 immigrants dans une seule journée. Cette déclaration est des plus sérieuses. De plus ces médecins sont obligés de traiter les malades retenus à l'hôpital. Ils sont obligés de consacrer des heures précieuses pour étudier certaines affections des immigrants qui n'ont pas subi un examen satisfaisant. Les méthodes d'inspection médicale doivent être plus sévères, au moment où les autorités des Etats-Unis donnent des instructions rigoureuses à leurs inspecteurs médicaux,

Nos médecins examinateurs deviennent très habiles, connaissent vite les défauts physiques de l'immigrant.

Jetons un regard sur les instructions données à nos inspec-

teurs médicaux par les autorités du département de l'Intérieur. On leur recommande avec raison d'exercer leurs fonctions avec le plus grand soin. Le champ est vaste. Parcourons-le rapidement, y a-t-il défectuosité physique, ataxie, paralysie, déviation de la colonne vertébrale, tuberculose osseuse ?

Y a-t-il des stigmates de dégénérescence, rachitisme, tuberculose, syphilis, strabisme, affection des lèvres, du palais ?

Y a-t-il hypertrophie des glandes du cou ?

La parole est-elle défectueuse ?

La peau, l'œil, le cœur et les organes de la respiration doivent être examinés avec le plus grand soin. L'immigrant est-il atteint d'une affection de cerveau, ou du système nerveux ? Y a-t-il épilepsie ?

L'affection dont l'immigrant est atteint, est-elle aiguë ou chronique ? Peut-il avantageusement suivre un traitement ?

Telles sont les instructions données aux inspecteurs médicaux.

Je le demande à tous les médecins, peuvent-ils, en quelques minutes, même dans les cas ordinaires, se rendre parfaitement compte de l'état mental et de l'état physique d'un immigrant ?

Peuvent-ils, en quelques minutes, s'assurer que l'immigrant ne souffre d'aucun trouble du côté du cerveau, du système nerveux, de la peau, de l'œil, du cœur et des poumons ? L'examen médical devrait avoir une durée de 15 à 20 minutes, si nous voulons avoir un travail absolument scientifique. Je le répète, l'inspection médicale, chez nos voisins devient de plus en plus sévère et nous devons même marcher à leur tête puisque nous faisons aujourd'hui le choix des éléments qui seront le fondement d'un grand peuple.

#### IMMIGRANTS NON RECOMMANDABLES

L'inspecteur des prisons de la province d'Ontario dans son rapport de 1907, a demandé aux autorités de rendre plus sévères les prescriptions légales concernant le rapatriement des immigrants non recommandables.

La nouvelle loi prescrit avec sagesse le rapatriement des immigrants non désirables durant les trois années qui suivent leur entrée au Canada. Depuis le 31 mars, 1908, nous avons dépensé \$28,000.00 pour rapatrier des immigrants non recommandables. C'est le renvoi des pauvres immigrants brisés par le chagrin, déçus dans leurs espérances, au moment où ils

croient pouvoir jouir de l'aisance et de la liberté sur la terre canadienne. On éviterait le plus souvent cette triste nécessité du rapatriement des immigrants non recommandables, grâce à l'inspection médicale au-delà des mers. Le docteur Bryce, le 25 avril, 1906, déclarait que cette inspection médicale serait incontestablement à l'avantage des immigrants et de la nation canadienne.

Le 24 septembre, 1906, des citoyens américains renseignés sur les affaires concernant l'immigration se réunissaient à New York. Monsieur P. Hall, disait :

\* " Il nous faut des sommes d'argent plus éle- \*  
 \* vées pour l'inspection médicale. Nous avons \*  
 \* déjà des officiers médicaux en Italie et au Japon, \*  
 \* je désire l'extension de ce système." \*

Je demande au Gouvernement de tenter cette expérience, de nommer quelques médecins examinateurs dans les grands ports Européens d'où partent le plus grand nombre des immigrants pour le Canada.

En théorie monsieur le docteur Bryce paraît sympathique à l'inspection médicale aux ports d'embarquement. Mais il prétend, dans son rapport du 14 mai, 1908, qu'il est bien difficile de faire l'examen médical au-delà des mers.

Les immigrants il est vrai, n'arrivent que quelques heures avant le départ du paquebot, mais nous pourrions modifier ces conditions.

On redoute des difficultés diplomatiques. J'en suis convaincu, les autorités canadiennes pourraient traiter cet important sujet avec les autorités Britanniques.

Cette question scientifique et humanitaire est un problème international dont nous devons rechercher la solution. Le système idéal consisterait dans l'inspection médicale sur le navire par un médecin canadien choisi et rémunéré par le département de l'Intérieur. Il aurait amplement le temps de faire un examen absolument scientifique. Ce mode d'inspection serait dispendieux, mais offrirait des garanties sérieuses. Nous ne voulons pas de dégénérés pour bâtir l'édifice national. Cette nouvelle méthode d'inspection pourrait contribuer à diminuer considérablement les dépenses nécessaires pour opérer l'œuvre du rapatriement des immigrants non recommandables.

Des hommes sérieux attachent une haute importance à l'examen par les médecins des compagnies de navigation.

Lors de l'enquête de la commission du service civil, on a démontré que ces médecins n'ont pas toujours été assez vigilants. On a constaté des cas de maladies contagieuses au moment où les navires entraient dans le port de Québec. Le paquebot est alors obligé de retourner à la Grosse Ile pour y subir la désinfection. D'après le témoignage de M. le docteur Pagé, les immigrants ne subissent qu'un examen superficiel au moment du départ de l'Europe. Mais les statistiques suivantes démontrent un progrès sérieux.

1905.—	83,000 immigrants,	1,300 détenus.
1906.—	112,000	“ 1,000 “
1907.—	Plus de 112,000	“ 500 “

Les compagnies de navigation s'intéressent davantage à la santé et à l'état moral des immigrants parce qu'elles sont obligées de rapatrier les immigrants non désirables. Les médecins des compagnies paraissent plus zélés dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Nous avons fait des progrès constants depuis 1904 à l'égard de l'inspection médicale et du traitement des immigrants détenus dans les hôpitaux.

Nous ne devons pas nous arrêter dans cette voie progressive.

Je rêve pour mon pays les plus hautes destinées, l'avenir le plus brillant. J'ai confiance dans nos ressources naturelles, dans l'énergie et la moralité du peuple canadien. Pour atteindre ce but, adoptons les méthodes les plus rationnelles pour le choix de nos immigrants. Votons les crédits nécessaires pour organiser d'une façon parfaite nos services médicaux, donnons à nos inspecteurs médicaux l'assistance nécessaire, construisons des pavillons d'isolement, recevons avec respect et avec dignité ceux qui sont admis dans la grande famille canadienne. Ces populations bien choisies et bien accueillies aimeront le Canada, nos lois, nos institutions et nous aideront dans le développement de notre agriculture, de notre commerce et de nos industries. A titre de canadien, je regrette vivement la campagne de dénigrement poursuivie par quelques écrivains en Belgique. On calomnie outrageusement nos institutions, nos agents d'immigration et les officiers canadiens qui reçoivent l'immigrant à son entrée dans notre pays. Des agents d'immigration ont pu prévariquer, n'ont peut-être



pas compris la noblesse de leur mission, mais on n'a pas le droit de jeter l'injure à la face d'officiers fidèles, bien pénétrés de la grandeur de leur rôle. Cette campagne est de nature à éloigner les classes désirables. Le gouvernement doit adopter des méthodes qui pourront faire disparaître les préjugés répandus en Belgique contre le Canada.

Au point de vue de l'immigration et de l'hygiène le service des quarantaines est intimement lié au service d'inspection médicale des immigrants. Pourquoi maintenir la séparation de ces services ? M. le docteur Pagé, dans son témoignage à l'enquête de la Commission du Service Civil, disait :

✧ “ Si le service des quarantaines et celui de l'ins- ✧  
 ✧ pection médicale dans le port de Québec étaient ✧  
 ✧ unis sous la direction d'un ministre, nous évite- ✧  
 ✧ rions des difficultés. Nous pourrions travailler ✧  
 ✧ avec harmonie dans l'intérêt de la santé.” ✧

M. de Montizambert, directeur général du service de l'hygiène publique, disait :

✧ “ Les membres de l'association canadienne et ✧  
 ✧ les officiers du service d'hygiène publique ont ✧  
 ✧ fortement recommandé au gouvernement de réu- ✧  
 ✧ nir sous la direction d'un ministre tous les sujets ✧  
 ✧ qui concernent l'hygiène publique. Les malades ✧  
 ✧ détenus dans nos stations en désinfection sont ✧  
 ✧ sous la direction du ministre de l'agriculture.” ✧

Actuellement les marins malades sont sous la direction du ministre de la marine ; les immigrants malades sont sous la direction du ministère de l'intérieur ; les indiens malades sont sous la direction du département des indiens. L'analyse des substances alimentaires et des préparations pharmaceutiques relève du département du revenu de l'intérieur. Il y a là une anomalie.

L'augmentation du nombre de nos immigrants nécessite dans nos ports de mer et nos stations de désinfection l'érection de nouveaux bâtiments, de pavillons d'isolement appropriés aux besoins de la science.

Cette nouvelle législation contient des dispositions assez rigoureuses pour empêcher le débarquement des immigrants qui ne pourraient faire de bons citoyens.

Elle prescrit aussi que les immigrants non désirables devront être rapatriés aux frais des compagnies de navigation.

La section 3 de l'article 33 impose aux compagnies de navigation de nouvelles obligations :

❖ “ 3. Toute compagnie de transport ou toute ❖  
 ❖ personne qui, le sachant et le voulant, débarque ❖  
 ❖ ou aide à débarquer en Canada, un immigrant ❖  
 ❖ refusé ou une personne dont l'entrée en Canada ❖  
 ❖ est interdite sous le régime de la présente loi, est ❖  
 ❖ coupable d'une contravention et passible, sur con- ❖  
 ❖ viction, d'une amende de cinq cents dollars au ❖  
 ❖ plus et de cinquante dollars au moins, pour tout ❖  
 ❖ immigrant refusé ou autre personne dont le débar- ❖  
 ❖ quement en Canada a été ainsi effectué ou tenté.” ❖

Les Etats-Unis ont adopté cette législation en 1907 et les médecins examinateurs de la grande république déclarent que les pénalités imposées aux compagnies à l'égard des immigrants non recommandables, constituent le moyen le plus fructueux pour éloigner les mauvais immigrants.

Permettez-moi quelques suggestions. Celui qui désire entrer dans notre pays devrait être porteur d'un certificat établissant qu'il n'a commis aucun crime impliquant turpitude morale. Ce certificat pourrait être décerné par un magistrat, par le greffier d'un tribunal ou un ministre des cultes. Inscrivons un texte similaire dans notre législation et nous disposerons d'un nouveau moyen pour éloigner les mauvais immigrants.

Je désire faire une autre suggestion. En 1907, le gouvernement des Etats-Unis a institué, d'après l'article 30 de la loi concernant l'immigration, une commission composée de trois sénateurs nommés par le président du sénat, de trois membres du congrès, nommés par le président du congrès, et de trois commissaires choisis par le président des Etats-Unis. Ces commissaires jouissent des pouvoirs les plus étendus. Ils peuvent visiter les diverses contrées de l'Europe ; ils peuvent rechercher tous les renseignements nécessaires afin d'éclairer les législateurs de la grande république à l'égard de cette importante question de l'immigration.

Le président des Etats-Unis peut convoquer des congrès internationaux afin d'étudier ce problème.

Nous avons, il est vrai, un comité d'agriculture et de coloni-

sation, mais la question agricole absorbe les moments les plus précieux de nos législateurs.

Le gouvernement accomplirait un travail fécond et progressif en nommant un comité spécial ou des commissaires investis du pouvoir de faire des recherches à l'égard de l'immigration asiatique, du mode de recrutement des immigrants, de l'inspection médicale, du rapatriement des non désirables, de la distribution des immigrants, et de l'assimilation de ceux qui viennent habiter le Canada.

D'après l'article 40 de la législation des Etats-Unis, concernant l'immigration, il existe un bureau de renseignements et de distribution des immigrants.

Sans doute, nos agents d'immigration, nos sociétés de colonisation et les institutions philanthropiques doivent indiquer aux immigrants les régions, les localités où ils peuvent s'établir et prospérer. Mais le gouvernement canadien devrait établir un bureau central de renseignements et de distribution des immigrants afin de diriger dans leur labeur, nos agents et les sociétés nationales. Ce serait un travail systématique.

Les autorités doivent faire les plus nobles efforts pour diriger dans la bonne voie un courant de saine immigration.

Les immigrants ne doivent pas inonder le marché du travail dans les grandes villes et les centres ouvriers. Un des nôtres l'a écrit :

❖ “ N'allons pas sous le spécieux prétexte de créer ❖  
 ❖ de nouvelles paroisses, ou encore développer celles ❖  
 ❖ qui existent déjà, diriger inconsidérément les ❖  
 ❖ colons vers les endroits où ils seront probablement ❖  
 ❖ dans la gêne toute leur vie et où ils auront de la ❖  
 ❖ difficulté à élever leurs enfants et à les établir.” ❖

Nous ne pouvons pas comparer nos conditions économiques avec celles de nos puissants voisins. Avouons-le. Ils ont fait des efforts constants pour trouver la solution sociale du problème de l'immigration. Nous pouvons nous inspirer de leur expérience ; nous pouvons nous inspirer de notre histoire, de nos traditions pour élaborer une loi digne d'un grand peuple.

Le parlement accorde des pouvoirs très étendus au gouverneur en conseil et à l'honorable ministre de l'intérieur.

Lisons l'article 89 :

✻ " 89. Le gouverneur en conseil peut établir ✻  
✻ et maintenir des bureaux d'immigration aux ✻  
✻ endroits, dans les limites ou en dehors du Canada, ✻  
✻ qu'à toute époque il juge à propos." ✻

Nos bureaux d'immigration attirent l'attention. Les agents d'immigration, dans notre pays et à l'étranger, sont les représentants du Canada. Ils doivent faire honneur au Canada par leur activité, leur travail, leur prudence et leurs connaissances. Ces délégués de ministère doivent être bien renseignés sur nos ressources et nos conditions économiques. Certains bureaux d'immigration aux Etats-Unis ne sont pas organisés d'une façon efficace. On ne fournit pas au chef de ces bureaux les éléments nécessaires pour accomplir un travail effectif.

Le parlement devrait imposer à l'honorable ministre l'obligation de publier, dans son rapport annuel, les rapports des agents d'immigration. Ainsi durant les deux dernières années, les rapports des agents d'immigration aux Etats-Unis et les rapports des sociétés de colonisation ne sont pas inscrits dans les publications officielles livrées aux représentants du peuple.

Je demande au gouvernement et au parlement une législation digne d'un peuple qui grandit au milieu des nations. Je désire une loi sévère, mais humanitaire, s'inspirant des principes du Christianisme.

**Dr. Eugène Paquet,**

*Député de l'Islet au  
parlement fédéral.*

---

## Chronique américaine

---

SOMMAIRE.—*La politique de la nouvelle administration, d'après le discours d'inauguration du président Taft.—Le nouveau président veut de véritables réformes.—La revision du tarif douanier.—Le déficit dans les finances américaines.—L'armée et la marine.—La construction du canal de Panama.—Le "Solid South".—L'accueil cordial fait par la presse et le pays au nouveau président.—Le tempérament de M. Taft en regard de celui de M. Roosevelt.—L'évolution des démocrates vers le parti républicain.—Exemples typiques de l'administration de la justice aux Etats-Unis.—La "loi non écrite".—Méthodes étranges de former un jury.*

Voilà plus de deux mois que le règne de Roosevelt est terminé et que M. Taft a prêté serment d'office comme président des Etats-Unis. Il est peut-être un peu tard de venir parler du discours d'inauguration du nouveau président. Les journaux dans le temps lui ont consacré de larges espaces dans leurs colonnes, et il faut reconnaître qu'en général la presse américaine lui a fait un accueil très sympathique, pouvons-nous dire, sans distinction de partis.

Ce que l'on est convenu d'appeler le discours d'inauguration est la lecture au public, en plein air sur les marches du capitol, si le temps le permet, par le nouveau président, d'un document plus ou moins long, et préparé généralement longtemps à l'avance, où est exposé dans les grandes lignes ce que sera la nouvelle administration. Cette formalité, consacrée par une coutume invariable, est un usage propre aux Etats-Unis et il n'y a rien qui y corresponde dans le système parlementaire anglais. Plus tard, à l'ouverture de la session, le président adresse son message annuel au Congrès, lequel est l'équivalent du discours du trône en pays anglais ou soumis à la domination britannique. Dans son discours d'inauguration un président peut se contenter de généralités, ou il peut, s'il le juge convenable, entrer dans les détails de la politique qu'il entend poursuivre et traiter des questions qui s'imposent particulièrement

à l'attention publique. M. Taft a choisi cette dernière conduite, ayant, comme il a dit, " fait une revue des questions qui devront vraisemblablement se présenter durant mon administration, et ayant exprimé d'une façon sommaire la position que j'entends prendre dans les recommandations au Congrès et dans ma conduite comme chef de l'exécutif."

L'objet d'un discours d'inauguration, a dit M. Taft, est de donner un exposé sommaire des points principaux de la politique de la nouvelle administration, en autant qu'on peut la prévoir.

Mais le discours d'inauguration de M. Taft assume, aujourd'hui comme au premier jour, une importance particulière par le fait qu'il est l'expression vivante de la politique que le parti républicain, par la voix du chef de la nation, s'engage à suivre, en autant que possible, durant ce terme présidentiel. C'est pourquoi nous croyons que le sujet n'est pas encore sorti—bien loin de là—du domaine des choses que l'on doit reléguer à l'écart, mais qu'au contraire il importe beaucoup de se bien pénétrer des déclarations présidentielles, afin que nous puissions constater jusqu'à quel point les engagements du parti ou de l'administration sont ou seront exécutés.

M. Taft prend position, à l'égard des vues qu'il exprime, d'une façon à ne laisser aucun doute dans les esprits. Des réformes, déclare-t-il, sont nécessaires, mais afin de les rendre durables " et en même temps exempter de toute crainte ceux qui poursuivent des méthodes légitimes et progressives, il faut une plus ample législation et action exécutive." En d'autres mots, il doit y avoir des réformes qui sont réellement des réformes ; il doit y avoir autre chose que des coups dans l'air. La première réforme que préconise M. Taft est naturellement la revision du tarif douanier, pour nous servir de ses propres termes : " conformément aux promesses de la plate-forme sur laquelle j'ai été élu." Ce n'est pas que le tarif, a-t-il dit, " soit plus important en fin de compte que l'accomplissement des réformes relatives à la législation contre les trusts et la réglementation du commerce entre Etats, mais la nécessité d'une action, quand la revision du tarif a été décidée, est plus immédiate afin d'éviter l'embarras des affaires." Conséquemment M. Taft suggéra qu'à la présente session spéciale le Congrès ne s'occupe pas d'autre chose que de passer le Tariff Bill. Ce n'était là qu'une simple suggestion, car c'est dans les attributions du Congrès, lorsqu'il est en session, de faire tout ce que bon lui semble. Jusqu'à présent le Congrès, en session

extraordinaire depuis le 15 mars, s'est strictement conformé au désir du président en consacrant pratiquement tout son temps à la considération de la grande question du jour—la réforme du tarif douanier. Le tarif Payne, qui doit remplacer le tarif Dingley, en vigueur depuis une douzaine d'années, a déjà été voté depuis quelques semaines par la chambre des représentants. Au jour où nous écrivons, il est encore le sujet de débats animés au sénat, qui peut le ratifier pratiquement tel qu'il est venu de la chambre, mais qui peut fort bien aussi lui faire subir de nombreuses et importantes modifications qui rendront méconnaissable l'œuvre de la chambre. A l'heure actuelle, cette dernière alternative paraît la plus plausible. Le sénat, sous la direction de M. Aldrich, le président de la commission des finances, semble s'orienter vers une protection plus nettement prononcée, sans tenir compte des promesses faites à l'électorat de réduire les droits de douane dans l'intérêt des consommateurs. Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé ici de faire une appréciation de l'œuvre accomplie par la chambre, qui a donné lieu à des critiques variées pour et contre, et de la tendance indiquée par la majorité protectionniste à outrance du sénat. Mais quelle sera l'attitude du président Taft si le sénat persiste à faire fi des promesses électorales ? Que fera-t-il si, dans leur ensemble, les droits de douane, au lieu d'être diminués sont augmentés ? Pour l'instant il serait difficile de se prononcer ou d'émettre une opinion, mais suivant quelques-uns, M. Taft serait disposé à faire usage de son droit de véto, si le Congrès ne votait pas, pour donner satisfaction à la masse des consommateurs, de très sérieuses réductions des droits de douane. Car, ajoute-t-on, le président veut que la majorité républicaine du sénat et de la chambre rachète les promesses de la convention de Chicago. Mais selon d'autres informations, M. Taft serait d'accord avec le sénateur Aldrich et la commission des finances pour "sauvegarder avant tout les intérêts de l'industrie américaine." Lorsque ce numéro de LA REVUE sera publié, il est possible que le Tariff Bill ait été définitivement adopté. En tout cas, son adoption ne pourra tarder beaucoup, et nous serons alors mieux en mesure de donner, autant que possible une vue d'ensemble de l'opinion américaine.

La modification de la loi douanière s'imposait de toute nécessité, en raison des changements survenus dans les conditions économiques du pays au cours des dernières dix ou douze années, non seulement pour dégrever le peuple des charges

inutiles ne rapportant presque rien au trésor public et qui sont des moyens d'enrichissement pour les monopoleurs et les accapareurs, mais aussi pour fournir au gouvernement les recettes dont il a un urgent besoin afin d'équilibrer les dépenses, et qui lui manquent. M. Taft a reconnu franchement que le déficit de la présente année fiscale ne sera pas moins de cent millions de dollars (\$100,000,000), et que "il est absolument nécessaire que ce déficit ne continue pas." Cent millions, c'est un gros chiffre, même pour un pays riche et puissant comme les Etats-Unis. Mais ce régime ne saurait durer indéfiniment, sans qu'il se produise un bouleversement désastreux. Se rendant compte qu'il est bien possible que ce déficit ne soit pas comblé par les droits d'importation, M. Taft recommande "un impôt progressif sur les successions, "comme une chose juste en principe, et d'une perception sûre et facile." La cour suprême, on s'en rappellera, a déclaré inconstitutionnel un impôt sur le revenu ; mais ce tribunal ne s'est pas prononcé sur la constitutionnalité de droits sur les décès et les successions. Dans ce dernier cas les opinions légales diffèrent ; un grand nombre de juristes sont d'avis qu'il est dans les limites des pouvoirs conférés par la constitution au Congrès d'imposer une taxe comme celle-là, tandis que d'autres, d'une égale réputation de savoir, soutiennent une opinion contraire.

La vie, comme on sait, coûte extrêmement cher aux Etats-Unis. En ces dernières années, toutes les denrées alimentaires et toutes les choses nécessaires à la vie ont subi une hausse constante et progressive dans les prix et on ne peut encore prévoir quand s'arrêtera ce mouvement d'ascension qui pèse si lourdement sur les masses populaires. Si encore les salaires avaient augmenté en proportion de la hausse du coût de la vie, mais c'est loin d'être le cas. Les salaires ont monté d'une manière générale, il est vrai, mais pas assez pour dire absolument que si l'ouvrier paye plus pour les objets nécessaires, il est aussi mieux rémunéré.

Comme son prédécesseur, M. Taft fait voir qu'il a foi en une marine puissante et une armée bien entraînée. L'armée, dit-il, devrait être organisée de telle manière à pouvoir, en temps d'urgence, s'affirmer "une force suffisante pour faire face à toute invasion probable de la part de l'étranger, et de fournir une force expéditionnaire respectable, si c'est nécessaire, dans le maintien de notre traditionnelle politique américaine qui porte le nom du président Monroe." La doctrine Monroe, par conséquent, sous l'administration de M. Taft, ne perdra rien



de sa vitalité et de sa force. Elle continuera à être un article essentiel à la politique américaine. M. Taft estime qu'une forte marine est la plus sûre garantie de la paix, " et le meilleur moyen d'imposer le respect pour l'affirmation de nos droits, la défense de nos intérêts et l'exercice de notre influence dans les affaires internationales."

On avait prédit que M. Taft accorderait une attention spéciale aux choses d'Extrême-Orient, et il confirme cette assertion dans son discours, comme s'il prévoyait des complications inévitables. " Dans les controverses internationales qui sont susceptibles de se produire en Orient, provenant de la question de la porte ouverte et d'autres questions, dit-il, les États-Unis peuvent maintenir leurs intérêts et peuvent imposer le respect pour leurs justes demandes. Ils ne le pourront pas cependant s'il est compris qu'ils n'ont jamais l'intention de soutenir leur affirmation du droit et la défense de leurs intérêts par d'autres moyens que des protestations verbales et des notes diplomatiques." Ces paroles donnent clairement à entendre qu'il n'y aura pas de relâchement dans l'accroissement de la marine si M. Taft a ses coudées franches.

Comme on pouvait naturellement s'y attendre, M. Taft est ferme dans sa conviction qu'aucune erreur n'a été commise dans la construction du canal de Panama avec des écluses, et que celui-ci " sera certainement complété au commencement de la prochaine administration sinon avant," c'est-à-dire dans quatre ou cinq ans. M. Taft entretient aussi des vues optimistes relativement au changement qui tend à s'opérer dans les relations existantes entre le Sud et les autres parties du pays.

❖ " J'ai confiance, dit-il, que les bons sentiments ❖  
 ❖ qui existent déjà entre le Sud et les autres sections ❖  
 ❖ du pays iront en augmentant. Mon but principal ❖  
 ❖ n'est pas d'effectuer un changement dans le vote ❖  
 ❖ électoral des États du Sud. Cela est une consi- ❖  
 ❖ dération secondaire. Ce que je recherche c'est un ❖  
 ❖ accroissement dans la tolérance des vues poli- ❖  
 ❖ tiques de toutes sortes et leur diffusion dans tout ❖  
 ❖ le Sud, et l'existence d'un parti d'opposition poli- ❖  
 ❖ tique respectable dans chaque Etat ; plus que ❖  
 ❖ cela encore, je demande plus de confiance de la ❖  
 ❖ part de tous les habitants du Sud que ce gouver- ❖  
 ❖ nement est leur gouvernement, et que ses officiers ❖  
 ❖ dans leurs États sont leurs officiers." ❖

Si M. Taft peut rompre le "Solid South," si politiquement il peut faire rentrer le Sud dans l'Union, il aura accompli le plus grand service que jamais homme d'Etat n'aurait rendu depuis que Lincoln a préservé l'Union. M. Taft montre clairement qu'il comprend la situation dans le Sud ; dans une certaine mesure il sympathise avec les préjugés du Sud en ce qui concerne le nègre, et il ne fera pas l'erreur qu'a commise M. Roosevelt. M. Roosevelt a manifesté sa sympathie avec le nègre en nommant des membres de sa race à des offices fédéraux dans le Sud ; il n'en fallait pas plus pour soulever des animosités de race ou causer un tort réel à la race noire. M. Taft dit qu'il n'entretient aucun préjugé de race, et, dit-il, "le fait de son existence éveille seulement en mon cœur une plus profonde sympathie pour ceux qui doivent le supporter ou le souffrir," mais il met en doute la sagesse d'une politique qui est susceptible d'augmenter ces sentiments. Conséquemment, il doute que la nomination de nègres "au sein d'une société dans laquelle la question de race est si étendue et prononcée, est d'un bénéfice réel à la race, et si cela ne cause pas réellement une augmentation dans les haines de race."

Le discours de M. Taft a répondu pleinement à ce qu'on attendait d'un homme qui avait déjà donné tant de marques de son sens politique. Il s'y est révélé un homme aux vues positives et aux fortes convictions ; il exprime des idées conservatrices, lorsque le conservatisme est de mise, mais il s'écarte des vieilles traditions propres à entraver le progrès. Ses opinions sont bien arrêtées et il les énonce très clairement. Il a été élu sur l'engagement de reviser le tarif douanier, et il insiste pour ce que cette promesse soit honnêtement et promptement rachetée. Il veut amener le Sud en sympathie directe avec le Nord et l'Ouest, parce que c'est autant pour le bénéfice du Sud que pour les autres parties du pays. Plus on étudie le discours d'inauguration de M. Taft, plus l'on découvre que c'est la déclaration de principes d'un homme qui pense d'une façon claire, qui pense pour lui-même, qui a de fortes convictions et qui n'a pas peur de les exprimer et d'adhérer aux obligations qu'il s'est imposées. Cet homme n'est pas un opportuniste, ce n'est pas un homme qui se laissera guider par un principe d'expédients.

Les principaux journaux du pays se sont accordés à faire un accueil des plus sympathiques au discours présidentiel. Le *New-York World*, encore sous le coup de la poursuite en libelle instituée contre ce journal par M. Roosevelt, dit :

\* “ Nous avons foi que M. Taft adhèrera à la \*  
 \* constitution et aux pouvoirs qui lui sont conférés \*  
 \* par son office, lesquels sont dignes du génie de \*  
 \* tout homme et peuvent suffisamment donner de \*  
 \* l’occupation au plus haut talent. Il peut en \*  
 \* toute sûreté laisser le soin de la foi et de la mo- \*  
 \* rale à la chaire ; l’éducation aux écoles et aux \*  
 \* collègues ; la maternité aux mères et la paternité \*  
 \* aux pères ; aux tribunaux l’instruction des \*  
 \* causes ; aux Etats les pouvoirs réservés aux \*  
 \* Etats, et au peuple en général le droit de s’en- \*  
 \* gager dans toutes entreprises légales sans in- \*  
 \* tervention inopportune.” \*

\* Il n’y a pas un mot dans le discours, dit le \*  
 \* *New-York Times*,” pour troubler la paix d’esprit \*  
 \* de tout honnête homme—— Le président Taft \*  
 \* dit qu’il s’est engagé à faire du maintien et de la \*  
 \* mise en vigueur des réformes de M. Rosevelt,” \*  
 \* un des points les plus importants de mon admi- \*  
 \* nistration. “ Il ne pouvait pas dire moins. \*  
 \* Mais il le dit dans un langage si raisonnable \*  
 \* et tant de précision que tout homme qui lira ce \*  
 \* discours doit sentir qu’il y a un changement \*  
 \* dans l’air, un changement qui sera bien accueilli \*  
 \* par la nation. Nous allons avoir, semble-t-il, \*  
 \* au cours de ces quatre années un gouvernement \*  
 \* de lois, de lois sanctionnées par un exécutif à \*  
 \* l’esprit juste et pondéré. Cela va faire une dif- \*  
 \* férence. On ne pouvait demander au président \*  
 \* Taft une assurance plus réconfortante, et il ne \*  
 \* pouvait en donner avec une plus grande certitude \*  
 \* de s’attirer du fond du cœur les bons souhaits \*  
 \* de tout le peuple pour le succès de son adminis- \*  
 \* tration .” \*

La note dominante du discours, au dire du *New-York Sun*,  
 est la pondération. “ Comme le pays l’espérait, il n’y a rien  
 ici de la chaleur et de la furie du persécuteur. C’est le juge,  
 calme, modéré, prenant son temps, résolu à être impartial.”

\* \* \*

M. Taft a commencé son administration sous les auspices  
 les plus heureux, étant donné cet accord presque unanime

dans la nation à lui faire le meilleur accueil possible. Les républicains ne demandent pas mieux que d'enterrer leurs rivalités de factions et de travailler dans l'accord le plus étroit avec le nouveau président. Un grand nombre de démocrates, qui ont été forcés par les circonstances de voter contre lui, n'ont pas dissimulé leur satisfaction qu'il ait été élu et non M. Bryan. Avec de fortes majorités républicaines dans les deux chambres du Congrès, qui reflètent le sentiment politique du pays, possédant un tact et des manières qui attirent la sympathie et la confiance, M. Taft devrait être capable de mettre sa politique à exécution. Mais la tâche qui le confronte n'est pas exempte de difficultés. Il a à faire face à un énorme déficit et à des dépenses qui augmentent constamment ; de nouvelles taxes devront être imposées, et comme l'on sait, les "taxeux," comme on les appelle dans la province de Québec, ne sont jamais populaires. Il doit défaire des choses qui ont été faites par son prédécesseur, et en faire d'autres dont M. Roosevelt ne s'est pas occupé. M. Roosevelt se contentait de prêcher, exhorter, exposer de savantes théories. M. Taft est un autre type. Chez lui ce sont les résultats qui comptent, et ces résultats découlent logiquement de desseins conçus avec soin. M. Taft a certaines idées bien arrêtées quant à la législation requise pour contrôler les corporations et mettre un frein aux empiètements des monopoles, et il est fixé sur les moyens qu'il faut prendre pour arriver à cette fin. Son attitude est celle de l'avocat qui prépare sa cause avant de se rendre au prétoire, qui ne confie rien au hasard, qui s'appuie sur les faits et sa connaissance de la loi, qui en appelle à la raison et non aux passions, pour qui les fleurs de rhétorique sont souvent tout simplement un manteau pour couvrir l'ignorance. On peut être assuré que lorsque M. Taft fera ses recommandations au congrès, il ne se contentera pas de généralités, mais il sera en mesure d'offrir le remède et la méthode de l'appliquer. Il s'efforcera d'effectuer des réformes qui ne produiront pas un grand mal pour accomplir peu de bien. Il est ennemi de l'agitation, des querelles simplement pour le spectacle d'une excitation vaine. Il est toujours facile de flatter les passions et les désirs du peuple, mais cela produit peu de bien durable, si l'action ne vient pas bientôt à la suite des flots d'éloquence. Il est maintenant des questions qui doivent être réglées une fois pour toutes pour le bien de la République, et nous croyons que M. Taft est homme à régler ces questions.

\*\*

Il y a deux démocrates dans le cabinet du président Taft : M. Franklin MacVeagh, de l'Illinois, le secrétaire du trésor, et M. Jacob M. Dickinson, du Tennessee, secrétaire de la Guerre. Il y a une douzaine d'années une pareille chose n'aurait pas été possible, car alors l'abîme qui séparait les deux grands partis était d'une largeur et profondeur telles qu'il ne pouvait être franchi. Aussi même dans le cas où cet abîme aurait été franchissable, les hommes étaient peu enclins à en tenter l'aventure. Mais en 1896, l'année où M. Bryan devint le dictateur de son parti, une grande débâcle commença à s'effectuer dans le parti démocratique ; un grand nombre de démocrates se rallièrent au parti qu'ils avaient autrefois combattu, parce que le parti républicain offensait moins leurs idées et leurs principes que le parti qu'ils avaient appuyé dans le passé. Il est curieux de suivre l'évolution qui s'est opérée à cet égard depuis quelques années et d'observer combien la ligne de division entre les deux partis, autrefois si fortement tendue, est aujourd'hui si fragile. Il est quelquefois si difficile d'établir la différence qui existe entre les principes fondamentaux des deux partis qu'on est tenté de les confondre. En effet, on trouve des démocrates qui appuient la politique républicaine, et des choses, qu'il n'y a pas encore longtemps aucun démocrate n'aurait pu supporter, sont maintenant acceptées tout naturellement. Le résultat en est que des hommes comme MacVeagh et Dickinson—et ces hommes représentent les idées de milliers et peut-être de centaines de mille électeurs de l'Ouest et du sud—tout en s'appelant eux-mêmes démocrates votent pour les candidats républicains, non parce qu'ils sont des convertis au parti républicain, mais parce que la politique du parti républicain leur offre une plus grande garantie de stabilité et de progrès que les vagues théories de ses adversaires. Les républicains ont montré du courage, de la force et une certaine habileté dans la conception et l'exécution de leur programme ; les démocrates ont fait preuve de timidité quand ils auraient dû montrer de l'audace, leur attitude a été vacillante lorsque, avec de la fermeté et de la cohésion, ils auraient pu être forts ; enfin à moitié acquis à la politique de leurs adversaires, ils ont manqué d'esprit de corps lorsque leur intérêt comme parti réclamait une vigoureuse opposition. Un parti ainsi organisé, sous la direction d'un dictateur dont la déchéance était vivement désirée,

n'offre pas, il faut bien l'avouer, un grand encouragement à ses partisans. La conséquence en est que l'étendard démocratique qui ne fait plus de nouvelles recrues, et ses vétérans, de dégoût, lui tournent le dos ; l'enthousiasme de la jeunesse, comme la sagesse de l'âge, font maintenant défaut à cet étendard. Et voilà ce qui explique jusqu'à un certain point l'état déplorable dans lequel est plongé aujourd'hui le parti de Cleveland ; voilà comment il se fait qu'il n'y a pas d'opposition politique digne de ce nom, et comment les républicains n'ont rien à craindre aussi longtemps qu'ils n'auront à lutter que contre une bande indisciplinée, au lieu d'une minorité militante, compacte et bien organisée.

\*\*\*

Les étrangers éprouvent quelque difficulté à comprendre l'administration de la justice aux États-Unis, et les Américains eux-mêmes s'étonnent parfois de la façon dont la loi est appliquée. Prenons comme exemple les causes criminelles pour meurtre, surtout dans les cas où le prévenu est une personne de marque, ayant de l'argent ou appartenant à une famille puissante et considérée. Le cas du fameux Harry Thaw est typique du genre auquel nous faisons allusion. Le plaidoyer de ce que les juristes américains appellent "emotional insanity," ou cet état d'esprit de surexcitation impulsive qui porte un homme à assassiner son semblable sous l'empire d'une aberration d'esprit temporaire, est depuis longtemps une disgrâce pour les tribunaux criminels et une façon commode pour un avocat retors d'exploiter les sentiments d'un jury et d'obtenir l'acquittement du prisonnier. Mais cela est maintenant devenu vieux jeu, et l'on a recours aujourd'hui à la "loi non écrite," que l'on considère comme plus apte à amener le jury à acquitter le prisonnier. La "loi non écrite" est tout simplement la justification que s'arrogue un homme de se faire justice lui-même en tuant celui qu'il prétend lui avoir ravi son honneur ou son bonheur domestique ; c'est la prétendue sanction de la société pour le meurtre d'un homme dans de semblables circonstances. Si la "loi non écrite" devait finalement prévaloir dans nos assises criminelles, ce serait pratiquement l'application dans toute sa rigueur de la loi du talion, un retour vers la barbarie. L'on voit de suite que si cette méthode était universellement adoptée et reconnue, quels désordres et quelle insécurité il en résulterait, et quel encouragement donné au crime ! La fréquence avec laquelle la loi non écrite était plaidée dans les

tribunaux du Sud et de l'Ouest avait soulevé l'indignation des journaux de New-York ; mais lorsque l'un des frères Hains, dans une cour de l'Etat de New-York, fut acquitté du meurtre d'Annis, en plaidant comme justification la loi non écrite, les journaux de New-York furent forcés d'admettre que les jurés américains se ressemblent beaucoup, sans distinction géographique.

Il s'est instruit, à la fin de cet hiver dernier, le procès d'un homme et de son fils pour le meurtre prémédité et délibéré dans l'une des principales rues de Nashville, Etat de Tennessee, de l'ancien sénateur fédéral Edward Carmack, rédacteur du principal journal de l'endroit. Carmack, qui était un écrivain brillant mais violent, avait mené une campagne politique des plus acerbes contre l'un des hommes qui l'ont tué. Dans le Sud, les habitudes de combats à main armée prévalent encore dans la politique, et le journaliste, qui se livre à des personnalités blessantes dans son journal, doit être aussi prompt à prendre son pistolet qu'à se servir de sa plume. Carmack fut tiré en plein jour, pendant qu'il s'était arrêté pour parler à une femme et sans qu'il ait eu l'opportunité de se défendre. Les faits sont établis et admis de part et d'autre, l'identité des prisonniers n'est pas contestée ; mais les débats du procès ont duré des semaines, et il a fallu plusieurs jours seulement pour constituer le jury. Une raison pour laquelle il a fallu un si long temps pour remplir la boîte aux jurés fut la décision du tribunal concernant la compétence des jurés. Le juge avait décidé qu'aucun homme n'était compétent à servir comme juré " qui avait parlé avec un témoin du meurtre ou avait parlé avec quelqu'un ayant parlé lui-même avec un témoin." Le journal local avait publié mot à mot les rapports de l'enquête du coroner, et la cour décida qu'un journal ayant publié les témoignages mot à mot devient un témoin ayant parlé à un autre témoin. Conséquemment tout le monde à Nashville, on peut bien dire—car cette affaire avait soulevé l'intérêt le plus intense,—fut rendu incompetent comme juré. Après avoir examiné 3,000 candidats habiles à servir comme jurés, on trouva enfin douze jurés " compétents," et parmi eux quatre ne savaient ni lire ni écrire, et tous jurèrent qu'ils n'avaient pas lu de journaux depuis la commission du meurtre, tandis que plusieurs n'en avaient pas lus depuis dix ans. Avec un jury de ce calibre intellectuel, il ne faut pas s'étonner que le plaidoyer de la " loi non écrite " ou quelque autre appel fantastique aux sentiments obtiennent du succès.

**J.-G. LeBoutillier.**

---

# Le Pont d'Amour

(CONTE RUSTIQUE)

---

Le jeune pâtre Jean Béhiol, de la grange de Roque, ne se tenait plus de joie depuis la nuit où, sur l'aire de leur maître Roublac, Jeannette Poujol, sa fiancée, avait, pour calmer sa jalousie, juré de passer avec lui, à la prochaine Saint-Amans, le Pont d'Amour, et de lier ainsi sa vie à la sienne devant tous les pacauts de la montagne.

Ce serment, elle l'avait fait en prenant à témoin la lune errante, les étoiles et Notre-Dame de Roubignac qui protège les pastourelles. Or, de mémoire de montagnard, il n'y avait pas sur l'Escandorgue d'exemple de deux amants trahissant leur foi, après avoir, la main dans la main, traversé ce pont redoutable le jour de la fête du grand saint. Ou plutôt on citait bien celui d'une certaine Justine Sauvagnac qui, après cette épreuve faite en compagnie de son *novi Casimir* Dûr l'abandonna pour épouser Donatien Gailhardet, de Costegarde; mais la malheureuse était morte six semaines après ses noces.

Jeannette savait cela; Jeannette, comme toutes les filles de la montagne, avait le culte de Notre-Dame de Roubignac et de saint Amans, son fidèle évêque, et croyait fermement à la colère ou aux bienfaits dont ils comblaient les amoureux qui les invoquaient en passant leur pont le jour de leur fête. Donc si, ce jour venu, Jeannette traversait avec lui les trois arches de Villeneuve, il pouvait la considérer comme sa femme. Aussi, en sortant de ce rendez-vous, il bondissait, délirait, clamait la joie de son triomphe à travers la combe endormie, sous le ciel fourmillant d'étoiles.

L'alarme avait été si chaude! Cette Jeannette qu'il adorait depuis qu'à son menton de pastoureau avait poussé sa première barbe, cette Jeannette qu'il croyait à lui, sur la foi de leurs serments répétés, ne l'avait-il pas surprise sous un châtaignier, causant avec Savi, le bouvier de Peyreplantade, son plus mortel ennemi? Grand Dieu! à qui se fier désormais Elle qui, de trois ans moins âgée, semblait à côté de



lui, quand ils *gardaient*, une bergeronnette-lavandière buvant sous l'aile protectrice d'un ramier à la source des Neuf-Fontaines ! De la bergeronnette, elle avait l'élégance frêle et inquiète et jusqu'à la perpétuelle oscillation qu'exigeait sa vie laborieuse. La bonté, la douceur, la franchise se lisaient dans la prunelle humide et bleue, d'un bleu lavé comme le bleu de la pervenche à l'aurore.

Et dire que c'était pour ce malandrin de Savi, cet être mauvais, laid et brutal, qui terrorisait le village, qu'elle avait falli l'abandonner ! Mais à quoi bon récriminer ? le danger était conjuré, elle lui était revenue plus douce et plus tendre que jamais avec la fameuse promesse.

Aussi, depuis lors, Jean Béhiol n'avait songé qu'à faire ses préparatifs pour cette journée décisive. On était à la mi-juillet et la fête tombait au commencement d'août, au moment où, les moissons étant finies et engrangées, il n'y avait plus qu'à remiser les faucilles et à attendre patiemment les vendanges. Certes, Jean Béhiol n'était pas le seul à s'enfiévrer aux approches de cette fête. D'un bout à l'autre des garrigues, dans les hameaux de l'Escandorgue et les villages du Larzac, tout ce qu'il y avait d'amoureux et d'amoureuses partageaient la même impatience. Les couples, sûrs de leur amour, n'ayant rien à craindre de l'épreuve traditionnelle, ne voyaient pas le moment où, étroitement enlacés, au-dessus du flot grondant, le pied solide sur l'arche mince, ils montreraient à leurs amis le bonheur de leurs fiançailles ; mais ceux-la dont l'amour était hésitant ou manquait de sincérité vivaient ces quelques jours dans une anxiété redoutable, Notre-Dame et saint Amans se montrant, on l'a vu, d'une implacable sévérité pour les infidèles et les traîtres. L'épreuve, d'ailleurs, n'allait pas sans quelque danger, car le Pont d'Amour n'était pas un pont, mais un aqueduc fort étroit, que les seigneurs de Villeneuve avaient jadis construit sur la Dourbie pour amener dans leur jardins les eaux d'une source lointaine. Il se dressait à dix mètres sur la rivière et supportait une rigole dont les deux bords avaient à peine la largeur d'un pied. Ajoutez à cela que, rongées par le scolopendre et le lierre et par six cents ans d'existence, ses trois arches menaçaient ruine, et l'on comprendra que, pour aller à deux de front d'un bout à l'autre, il fallait un certain courage.

Jeannette et Jean étaient bien décidés à l'avoir. Et ce fut

en chantant avec tous les autres domestiques de la grange que, le jour venu, ils prirent, sur le char à bancs de leur maître, la route de Villeneuve. Arrivés au bas de la côte, ils aperçurent au loin devant eux une charrette que maître Roublac reconnut pour être celle de Peyreplantade. Un homme montant une mule l'escortait. Il fut aisé à tout le monde de reconnaître Savi, le bouvier. A ce nom, jeté par Roublac, Jeannette qui, jusque-là, avait été aussi bavarde qu'une pie et non moins gaie qu'une bartavelle, devint tout à coup sérieuse et muette, et, de son côté, Jean se sentit envahi d'un pressentiment lububre qui figea son rire sur ses lèvres.

Le bouvier de Peyreplantade s'était fait beau. Il s'était coiffé d'un feutre montagnard dont les bords larges dissimulaient ce que ses yeux avaient de trop louche ; il portait un complet de velours bleu et des guêtres jaunes toutes neuves. Enfin, il avait pomponné, harnaché sa mule à l'espagnole.

Dès qu'il aperçut le char à bancs de Roublac, sachant que Jeannette s'y trouvait, il fit retourner sa bête et piqua des deux. Sous prétexte de dire bonjour aux amis, il caracola autour du véhicule et vit Jeannette enlacée par Jean. Alors, il enveloppa celui-ci d'une œillade où se lisaient la rage d'une terrible jalousie, le paroxysme d'une haine sans bornes. Quand, sa politesse faite, il reprit le large au galop, il était blême et écumait comme sa mule.

Lui aussi depuis longtemps aimait Jeannette, et il l'aimait d'un amour sauvage, impérieux, brutal comme celui qui pousse les fauves. Il était fils unique, héritait un jour d'une grangeotte sur le Larzac, et en attendant possédait de sérieuses économies. Aussi Jeannette, qui savait cela, ne l'avait point repoussé. et bien qu'elle aimât Jean Béhiol, dont la fortune tenait dans son bâton de pastoureau, elle avait, sans décourager celui-ci, répondu aux premières avances de l'autre ; puis dans un moment de passion, poussée par Jean, elle s'était laissé arracher la promesse des fiançailles au Pont d'Amour.

Lorsque Savi apprit cela, il jura de l'avoir quand même et de se venger de Jean Béhiol ; et à partir de ce jour, il en chercha les moyens. Sans doute, il les avait trouvés, à voir la bave de ses lèvres, la férocité de ses yeux tandis qu'il chevauchait seul maintenant, sur la route de Villeneuve.

La chapelle de Notre-Dame de Roubignac était pleine de monde quand les gens de maître Roublac y arrivèrent ; la messe était commencée, une messe que M. le curé de Cler-

mont expédiait hâtivement, à la bonne franquette, car filles et gas, femmes et hommes étaient pressés, les uns de se rendre au Pont, les autres de visiter la foire. Elle se tenait sur la place de la Villeneuve, et, ce jour-là, elle regorgeait de pacants.

Cependant, aux sons de la musette et du hautbois, les amoureux, qui devaient traverser le Pont, se dirigeaient vers la Dourbie, et les curieux avaient envahi les deux rives. Déjà, derrière les buissons, des couples se déchaussaient en riant, car outre que la tradition voulait qu'on passât le Pont les pieds nus, il eût été dangereux de faire autrement, tant les deux bords de la rigole étaient minces.

Le premier couple qui traversa fut un jeune homme et une jeune fille de Cabrières. Ils n'avaient pas quarante ans à eux deux. Il passa, lui, la prune triomphante et son jarret musclé bien tendu, elle, modeste et légère. Et quand ils furent à l'autre bout, la foule applaudit bruyamment à leur jeunesse rayonnante, tandis que garçons et filles chantaient :

Passez, passez, gentils amoureux,  
 Fleurs étincelantes du terroir  
 De Languedoc.  
 Passez, passez, de l'autre côté  
 Est le bonheur. A Saint Amans,  
 Aujourd'hui il faut dire oui ou non.  
 En langue d'oc.

D'autres, d'autres encore passèrent triomphants, radieux et beaux de la beauté de leurs vingt ans. Ils allaient, le regard noyé dans leur rêve, saluant du haut de ce Pont d'Amour, l'aurore de leur vie nouvelle.

Et l'on eût dit, sous le ciel clair, un défilé de jeunes faunes et de nymphes.

Midi sonnait et le tour de Jean Béhiol et de Jeannette n'était pas encore venu, les couples plus hardis de la plaine passant avant ceux plus timides de la montagne. Les musiciens étaient fatigués de jouer et tout le monde avait faim ou soif. Aussi, les *caps de jouben* (chefs de jeunesse) de chaque village décidèrent d'interrompre la fête pour qu'on pût aller dîner dans les bois. Les amoureux de la grange à Roublac resteraient les premiers à passer.

Quand le précou de Villeneuve cria cela, Jean, que ses vagues pressentiments ne quittaient pas, en fut encore plus

attristé, et Jeannette respira d'aise, tant cet acte auquel elle était jusqu'alors bien décidée lui portait peine à cette heure.

Qu'auraient-ils pensé tous deux s'ils avaient vu caché au fond d'une oseraie, de l'autre côté de la Dourbie, le bouvier de Peyreplantade rire, à ce moment, d'un mauvais rire ?

Il riait, l'affreux garnement, et, avec la patience d'un loup qui guette sa proie, il attendait que la foule se fut dispersée et que, par groupes, par hameaux, on eût mis la table dans les clairières. Quand il n'y eut plus personne aux entours du Pont, il sortit de son oseraie, et, les reins ployés comme un renard, il s'engagea sur les trois arches. Arrivé à l'endroit le plus dangereux, celui qui surplombait le précipice, il vida sur les deux bords de la rigole un petit sac plein de tessons, de verre pilé et d'épines d'acacia qu'il dissimula sous quelques poignées de cendre.

Cela fait, il regagna sa cachette et s'y blottit, les yeux braqués sur l'autre rive.

Les gens de Roque s'étaient installés sous un rouvre ; non loin d'eux ceux de Peyreplantade avaient fait de même sous un chêne. Maître Roublac qui les regardait fit remarquer aux siens que Savi le bouvier n'y était pas. Sans doute, il avait dû reprendre seul le chemin de Peyreplantade. Cela rendit un peu de gaieté à Jeannou et à sa Jeannette, et ce fut en sautant et en dansant qu'ils se mêlèrent à la foule, laquelle, une fois les paniers vidés, les appétits rassasiés, afflua de nouveau vers le Pont, plus turbulente...

Tout à coup, pieds nu et la main dans la main, Jean et Jeannette apparurent sur la première arche. Ils étaient si mignons, si gentils tous deux que la foule leur fit comme aux jouvenceaux de Cabrières une ovation chaleureuse. Les musettes et les hautbois s'attendrirent et ce fut avec une évidente sympathie que la foule les salua de son refrain :

Passez, passez, gents calignaires  
Flous relusentas dou terroire  
De Lengadô...

Soudain, on vit le garçonnet s'arrêter, pâlir et l'on entendit la fillette pousser un cri d'épouvante. La foule crut qu'ils avaient peur, et pour leur donner du courage, elle applaudit de plus belle. Quelques rires moqueurs éclatèrent aussitôt couverts par les hautbois et les musettes.

Cependant, sans que personne s'en aperçût, un filet de sang avait éclaboussé la pierre jaune de l'arche.

C'était le sang du pauvre Jean, dont un éclat de verre avait fendu le pied d'un orteil à l'autre.

Blême, il fit mine de s'asseoir tout en protégeant des mains son amante; alors la foule se fâcha, maints quolibets partirent comme des fusées à l'adresse de l'amoureux qu'on accusait de reculer, tandis que la jeunesse poursuivait d'une voix irritée :

Passas, passas dè l'autre ban  
Es lou bounhur. A Saint-Aman  
Ioi bous cal dire : oi ou nô  
En langa d'ô.

Poussé par la honte, Jean ordonna à Jeannette de rester immobile et fit encore un pas.

"C'est la fiancée qui ne veut plus", cria-t-on. Et les lazis de pleuvoir sur elle.

Mais voilà que touchés par les rayons du soleil étincelèrent les tessons et resplendirent les éclats de verre, et l'on vit les pieds nus de Jean saigner comme ceux du Christ au calvaire. On vit aussi sa Jeannette terrifiée, perdant la tête, se cramponner à lui si violemment qu'il faillit perdre l'équilibre. Il tituba quelques instants et la foule, saisie d'épouvante, ferma les yeux pour ne pas les voir rouler tous deux au fond du précipice. Mais le gas fut assez fort pour résister. Alors un immense cri d'horreur s'éleva contre le criminel inconnu—un abominable jaloux sans doute,—et avant qu'on eût pu venir au secours, ramassant tout ce qui lui restait de courage, le pâtre héroïque saisit brusquement sa pastoure, la souleva dans ses bras, et lentement, avec une énergie farouche, il passa, piétinant tessons et épines. Le sang coula de ses deux pieds comme l'eau pure des fontaines et rougit l'arche d'Amour tout entière.

Une clameur d'admiration succéda au silence poignant de la foule émue par la grandeur de ce spectacle... Enfin exténué, plus pâle qu'un mort, il atteignit le bout du Pont, trouva encore assez de force pour déposer doucement sa Jeannette évanouie et s'affala comme une masse.

**P. Vigné D'Octon,**

député.

---

## Revue des faits et des œuvres

---

### **Lettre de convocation**

Nous ne pouvons mieux commencer cette revue mensuelle des faits et des œuvres que par la publication de la lettre de Mgr Donat Sbaretto, délégué apostolique à Ottawa, convoquant pour le 19 septembre prochain, à Québec, le premier Concile Plénier du Canada.

DONAT SBARETTI

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque d'Ephèse et Délégué Apostolique.

A tous les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques, aux Révérendissimes Vicaires et Préfets Apostoliques du Canada, aux Révérendissimes Abbés, aux Supérieurs d'Ordres ou de Communautés religieuses et à tous ceux qui de droit ou conformément à l'usage établi doivent prendre part aux Conciles Pléniers, Paix et Salut en Notre-Seigneur.

Par un admirable dessein de la Divine Providence, le grain de sénevé déposé par les missionnaires dans le sol des vastes régions canadiennes et fécondé ensuite par leurs sueurs et leur sang aussi bien que par le zèle apostolique des évêques, est devenu un grand arbre. Dans ce pays où les tribus sauvages, adonnées aux superstitions du paganisme, menaient une vie errante dans les forêts et sur les mers, où seul, il y a deux siècles, le Vénérable Evêque de Québec dirigeait un petit nombre de fidèles, nous voyons maintenant avec joie une grande partie des indigènes convertis à la vraie foi, d'immenses populations catholiques, plusieurs Prélats à la tête de diocèses ou de Vicariats Apostoliques, un clergé séculier et régulier très nombreux, des édifices religieux magnifiques, d'innombrables établissements d'éducation et de bienfaisance.

Mais l'Eglise, qui est douée d'une force d'expansion merveilleuse, et qui a déjà produit au Canada des œuvres si fécondes, doit, pour la gloire de Dieu, l'extension de notre religion

et le salut des âmes, prendre chaque jour et jusqu'à la consommation des siècles, de nouveaux accroissements. Il lui faut répandre plus loin la pure lumière de l'Évangile, repousser les erreurs qui s'insinuent partout, former la jeunesse aux bonnes mœurs et lui donner une instruction solide, se préoccuper de ceux qui arrivent et viennent de se joindre à nos populations, pourvoir aux nécessités présentes et futures ; toute la nation canadienne doit être plus pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, afin que tout soit restauré dans le Christ qui est la voie, la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accord de toutes les volontés, le concours des mêmes moyens d'action, l'union de toutes les forces. Et l'on arrivera plus complètement à cette fin, si les Prélats, à qui ce droit est réservé, mettent en commun leurs lumières, définissent par des lois qui s'appliquent à tout le Canada, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

C'est pourquoi le Souverain Pontife Pie X, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, malgré les innombrables soucis du suprême Pontificat, a voulu donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur, et, sur l'avis des Eminentissimes Pères de la Sainte Congrégation du Concile. Il a daigné approuver et louer le projet d'un Concile Plénier canadien qui serait tenu à Québec ; et par des lettres apostoliques, datées du 25 mars 1909, Il a bien voulu nous confier, malgré notre indignité, la charge de convoquer et de présider ce Concile.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité qui nous a été concédée, après avoir invoqué le Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, imploré le Cœur Miséricordieux de Jésus et le secours puissant de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et après entente avec les Illustrissimes Archevêques canadiens sur le jour de l'ouverture du Concile, Nous, par les présentes, annonçons la réunion du Premier Concile Plénier du Canada, et nous le convoquons pour le 19 septembre de l'année courante, dans l'église métropolitaine de Québec, où se fera l'ouverture solennelle.

Nous exhortons donc dans le Seigneur tous les Archevêques, Evêques et autres qui, de droit ou selon l'usage, doivent prendre part au Concile Plénier, et au besoin, Nous leur enjoignons et leur ordonnons de se rendre au jour et au lieu désignés par Nous.

Si quelque Evêque est légitimement empêché, qu'il envoie un Procureur muni d'une procuration authentique et il Nous

appartiendra, ainsi qu'aux Pères du Concile, de juger de la légitimité de l'empêchement et de la validité de la Procuration.

Et comme nous n'avons de lumière que celle qui vient du Père des lumières et que toute force nous est donnée par Celui qui affermit notre faiblesse, Nous conjurons dans le Seigneur les Ordinaires d'ordonner des prières publiques à réciter chaque dimanche dans toutes les églises du Canada, et de prescrire un jeûne solennel pour le 10 septembre, vendredi qui précédera l'ouverture du Concile.

Enfin, par l'intercession de Marie, Vierge très sainte, conçue sans péché et trône de la sagesse, Nous prions Dieu d'éclairer par sa grâce les intelligences, d'exciter les volontés, de toucher les cœurs et de rendre toutes nos actions fécondes pour le bien de l'Eglise du Canada.

Donné à Ottawa, au Palais de la Délégation Apostolique, le 2 mai 1909, le jour de la fête du Patronage de Saint Joseph, Patron de l'Eglise Universelle.

(Signé) † DONAT SBARRETTI.

Arch. d'Ephèse,  
Délégué Apostolique.

Par mandement de l'Ill. et Révme Dél. Apost.

(Soussigné) ALFRED SINNOTT,  
*Secrétaire.*

### La question des langues en Belgique

Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :

“ Les Wallons ont attaqué violemment M. Masson, député de Mons, parce que, au congrès de Malines, il lui advint de recommander aux Wallons d'apprendre le flamand de même que les Flamands apprennent le français. Nous ne crovons pas, pour notre part, qu'il faille attendre des résultats bien précieux d'une telle solution de la question des langues. Il serait évidemment désirable que tous les Belges soient familiarisés avec les deux langues nationales, mais les Wallons préféreront toujours acquérir la connaissance d'une langue de grande circulation, comme l'allemand ou l'anglais, de préférence à une langue de petite circulation, comme le flamand, qui ne peut leur être d'aucune utilité pratique.

“ Depuis le temps qu'on cherche à concilier loyalement les intérêts des Flamands et les intérêts des Wallons, on n'a pas



encore trouvé une formule vraiment satisfaisante ; mais les discussions de plus en plus violentes, les polémiques de plus en plus âpres ont singulièrement aggravé la querelle entre les deux races. Jadis, les flamingants se démenaient dans le vide. Il y avait là une poignée de braillards que personne ne prenait au sérieux, même en pays flamand, et qui se taisaient dès qu'ils étaient pourvus d'une quelconque sinécure.

Les cléricaux ont eu l'idée d'exploiter le flamingantisme au point de vue électoral ; les socialistes ont suivi, et les libéraux, à leur tour, ont voulu servir la manie flamingante. On n'a plus rien refusé à ces nationalistes du plus mauvais genre. De concession en concession, on en est arrivé à faire aux Flamands une situation absolument privilégiée dont les Wallons ont fini par s'inquiéter. Aux flamingants, on n'a pas tardé à voir s'opposer les wallonisants, dont le nationalisme n'est pas moins farouche, et voilà que l'on préconise la séparation administrative des provinces du Nord et des provinces du Sud. Il n'y a que les Belges qu'on oublie dans cette affaire-là.

“ Nous voulons bien que les wallonisants ne soient pas plus intéressants que les flamingants et qu'il ne faut pas confondre la grande masse des Flamands et des Wallons avec ces deux groupements dont le nationalisme exaspéré a fait jusqu'ici plus de bruit que de mal. Encore est-on en droit de se demander où nous aboutirons et comment finira la comédie. Rien n'est plus dangereux que ces rancunes de race à race, que ces querelles nationalistes. On voit par là que la formation de la nation belge a été un peu factice, et que, malgré la si longue vie commune, des colères et des haines subsistent entre les éléments qui constituent la nation belge et qui ne sont pas parvenus encore à la parfaite harmonie de sentiments et d'aspirations.

“ Méfions-nous des flamingants et des wallonisants ; gardons-nous surtout par des concessions absurdes au flamingantisme de justifier le mécontentement des Wallons et de les pousser de plus en plus vers cette idée d'une séparation administrative qui ne hante que trop certains esprits. Les provinces flamandes réservées aux Flamands et les provinces wallonnes réservées aux Wallons, il n'y aura plus de Belgique et les temps de la déchéance suprême seront venus. On ferait bien d'y réfléchir avant qu'il soit trop tard, car cela en vaut la peine et cela devrait préoccuper davantage nos ministres que la préparation d'une édition flamande du guide des chemins de fer ou des documents parlementaires.”

### Le Japon, voilà l'ennemi

Le gouverneur Eben S. Draper, du Massachussets, parlant à Boston devant l'association nationale des manufacturiers de coton, à l'occasion de l'ouverture de sa quatre-vingt-sixième réunion annuelle, a montré le Japon comme le grand rival des manufacturiers américains.

“ Le Japon, dit-il, est un concurrent sérieux, et il est sur les lieux. Il obtient sa matière première à peu près aussi bon marché que vous, ses machines ne lui coûtent pas plus cher bien qu'elles ne soient pas tout à fait aussi bonnes, mais le coût de sa main d'œuvre n'est pas le quart du vôtre, et il a ainsi sur vous un grande avantage.”

La diminution rapide dans les exportations de cotonnades en Chine, a déclaré le gouverneur, crée une situation très grave pour les manufacturiers américains, et il a exprimé l'espoir qu'on fera quelque chose pour remédier à cet état de choses. En dépit du tarif qui laisse plus ou moins dans le doute l'avenir de tout le commerce, il croit que la situation actuelle de l'industrie du coton est aussi bonne, si on tient compte des circonstances, et prédit qu'elle va s'améliorer considérablement.

Comme le gouverneur est le président de la Draper Loom Company, de Hopedale, une des plus grandes manufactures de machines à coton aux Etats-Unis, sa dénonciation du Japon et son optimisme en ce qui regarde l'avenir sont très significatifs.

\* \* \*

### La question des races aux Etats-Unis

M. l'abbé Brosseau, de Montréal, a publié récemment dans la *Nouvelle-France* un article dont la “conclusion douloureuse” c'est que toutes les nationalités aux Etats-Unis devront “ fatalement se transformer.” Nos confrères de la Nouvelle Angleterre ont peut-être accepté avec trop d'empressement cette conclusion d'un article fort bien tourné, très sincère, et où, du reste, on ne leur menageait pas les compliments.

M. Arthur Preuss, le distingué directeur de la “ *Catholic Fortnightly Review* ” a été moins empressé et, s'il n'a pas repoussé entièrement l'assimilation inéluctable des nationalités aux Etats-Unis, il a montré une fois de plus les relations

intimes de la langue maternelle et de la foi. Nous citons un peu plus bas ce qu'il a dit sur ce sujet.

Quant à M. l'abbé Brosseau, il admettra qu'il est bien difficile de se prononcer avec certitude sur un sujet comme celui qu'il a débattu. Il le dit, d'ailleurs, lui-même : Ce ne sont là des conjectures—à Dieu le secret de l'avenir !”

Et, du reste, tant de conditions particulières distinguent les Franco-Américains des autres groupes nationaux aux Etats-Unis, tant de conditions nouvelles surgissent chaque jour dans la formation de la république américaine elle-même, que bien osé serait celui qui entreprendrait de dire ce que sera ce colosse dans un demi-siècle. Edmond de Nevers était moins pessimiste que M. l'abbé Brosseau.

Mais nous reviendrons sur ce sujet.

Nos lecteurs seront, pour le moment, plus intéressés à lire, les réflexions inspirées au directeur de la *Fornightly Review* par l'article de M. l'abbé Brosseau. Voici ce que dit M. Preuss.

“Certaines nationalités perdent leur langue et leurs traits distinctifs plus facilement et plus rapidement que d'autres. Mais dans la grande fournaise américaine il semble que toutes sont fatalement destinées à les perdre tôt ou tard. Nous croyons que les Canadiens-Français sont plus réfractaires que, par exemple, les Allemands ; mais des articles, comme celui que nous avons cité en partie, démontrent que, eux aussi, ils s'en vont sûrement, si lentement, par où ont passé les autres.

“En hommes de bon sens il nous faut prendre les choses telles qu'elles sont. En tant que catholiques, si nous ne pouvons réaliser tout ce que nous croyons qui devrait être réalisé en fait de préservation de traits nationaux et de trésors nationaux précieux, nous devons au moins concentrer nos efforts en vue de préserver la foi, non seulement des Italiens, aux intérêts desquels Rome veille d'une manière spéciale, mais aussi de toutes les nationalités différentes qui sont représentées parmi nous, quelles que soient leurs traditions et leur langue.

“En nous efforçant de préserver la foi de ces peuples, il nous est nécessaire de nous abstenir scrupuleusement nous-mêmes, et de faire en sorte que les autres s'abstiennent de toute tentative de leur ravir leur langue. Si à la deuxième, à la troisième ou à la quatrième génération ils perdent leur langue, mais conservent leur foi, la crise aura été passée avec succès. Malheureusement, par trop souvent la foi se perd

avec la langue. A l'observateur superficiel il peut sembler que la préservation de la langue n'est après tout qu'affaire de sentiment patriotique ; et ne peut être d'aucune importance pratique au point de vue religieux. Sentiment à part, les enfants polonais, par exemple, pourraient apprendre leur catéchisme en allemand tout aussi bien qu'en polonais. Car la richesse de la littérature religieuse de l'Allemagne catholique est suffisante pour démontrer qu'il n'y a rien d'essentiellement protestant dans la langue des Teutons. Et on peut également prétendre que l'anglais servira aussi bien que le gaélique de véhicule à la foi catholique et à la piété catholique.

“ Mais ceux qui soulèvent cette objection perdent de vue la loi naturelle de l'association et les circonstances particulières du phénomène en cause.

“ Dans l'abstrait, une langue peut faire aussi bien qu'une autre ; un homme peut certainement faire profession de sa foi et dire ses prières dans l'une ou l'autre de la multitude des langues que parlent les hommes. Il peut fort bien arriver, cependant, que dans bien des cas telle langue ait une vertu qui manque à d'autres, et la continuation de son emploi peut être d'un secours très réel à la religion. Les uns peuvent avoir été élevés sous les bénignes influences d'une famille catholique, au sein de laquelle tout ce qui les entoure au foyer contribue à confirmer leur foi et à nourrir leur piété. Et de cet asile ils peuvent s'élancer pour demeurer parmi des étrangers qui parlent une autre langue et professent une religion étrangère. Il est de toute évidence qu'en pareil cas tout ce qui sert de lien avec la vie de famille d'autrefois et en garde vivace la mémoire servira également de sauvegarde contre les dangers que courent la foi et la piété. Et peu de choses auront plus d'efficacité à cette fin que de continuer de faire usage de la langue parlée autrefois au sein de la famille. Il n'est pas de prières dites en une langue étrangère qui puissent aviver la foi et réchauffer le cœur comme celles dont chaque mot possède un charme magique pour évoquer les souvenirs de l'enfance.” (1)

### **Le Gouverneur Pothier et le français**

Le gouverneur du Rhode Island a prononcé récemment devant ses compatriotes de Providence un discours que nous tenons à signaler. Venant d'un américain d'origine cana-

(1) Traduction de la *Tribune*, de Woonsocket, R. I.

dienne-française, il prend une saveur particulière qui nous dédommagera des craintes que peut inspirer à quelques-uns l'avenir des nationalités aux États-Unis.

M. Pothier, dit *l'Union*, de Woonsocket, qui nous apporte ce discours, a démontré par de frappants exemples, combien, au point de vue politique et religieux, les Franco-Américains ont peu raison de se plaindre de la situation qui leur est faite par les fils du sol, par les vrais Américains. Non, ce ne sont pas les Américains des anciennes familles qui reprochent aux Franco-Américains d'avoir conservé et leur foi et leur langue. Ce n'est pas d'eux que Son Excellence a pu dire : "A force de crier contre l'intolérance des autres, on devient intolérant soi-même." Il suffit de connaître un peu l'histoire contemporaine pour comprendre l'allusion.

Après avoir chaleureusement remercié ses compatriotes ; après les avoir félicités de l'enviable position qu'ils occupent dans cet Etat, des progrès qu'ils accomplissent tous les jours et de l'honneur qu'ils font à la race à laquelle ils appartiennent par leur origine ainsi qu'à la citoyenneté américaine à laquelle ils appartiennent par toutes les fibres de leur être," depuis le jour où ils se sont fait naturaliser, Son Excellence a dit :

"Continuez, mes chers amis, à faire honneur au sang qui coule dans vos veines et au drapeau étoilé qui flotte sur vos têtes et protège vos foyers, vos temples, vos écoles, vos intérêts et vos vies même.

"Vous le comprenez, votre conduite en est témoin : Vous êtes les égaux de tous les hommes et votre race est l'égale de toutes les races qui habitent ce pays.

"Nous sommes tous des citoyens américains ; et entre citoyens d'un même pays, il n'y a ni inférieurs, ni supérieurs.

"Gardez votre religion, conservez votre langue. Gardez l'une et conservez l'autre avec un soin jaloux. Elles sont votre héritage. Ce sont de vos droits. Personne ne veut vous les enlever. Cessons de dire que l'on nous croit inférieurs, que l'on nous traite en inférieurs. Prétendre que l'on nous croit inférieurs, c'est un signe d'infériorité. Cessons de nous dire ou de nous croire persécutés. Nous ne souffrons pas persécution. Respectons-nous nous-mêmes et l'on nous respectera. Ayons la pleine conscience de notre dignité et agissons en conséquence.

"Rendons-nous bien compte de notre égalité avec les autres hommes et les autres races qui nous entourent. Entrons de plein pied dans le mouvement américain. Rappelons-nous que

si la patrie américaine est, pour un grand nombre, la patrie d'adoption, elle n'en est pas moins à ce seul titre notre Patrie. Rappelons-nous que pour nos enfants, qui sont à peu près tous nés sur ce sol, elle n'est pas la patrie adoptive, mais la patrie native. Qu'y a-t-il de plus cher, qu'y a-t-il de plus sacré pour un cœur bien né que la Patrie ? Que nous y soyons attachés par le serment d'allégeance ou par la naissance, aimons la Patrie américaine, consacrons-nous à son service, aimons son drapeau, ses institutions, les hommes et les races qui la composent. Donnons-lui la pleine mesure de notre amour. Préservons-nous de tout esprit de fanatisme, de tout esprit d'intolérance. Encore une fois souvenons-nous de notre égalité. A force de crier contre l'intolérance des autres, on devient intolérant soi-même.

“ Abstraction faite de ma personnalité, est-ce une preuve de l'intolérance de vos concitoyens d'autre origine et de différentes croyances que l'élection au poste de gouverneur de cet Etat d'un citoyen américain d'origine canadienne-française ? Font-ils preuve d'intolérance lorsque dans trente-cinq circonscriptions électorales sur trente-huit, dans des circonscriptions électorales où il n'y a ni Canadiens-Français, ni catholiques, vos concitoyens d'autre origine et de croyances différentes lui donnent une considérable majorité ?

“ Et vous, jeunes gens et jeunes filles, n'oubliez jamais, ne rougisiez jamais de parler le français. C'est votre langue maternelle, la langue de vos ancêtres. Vous seriez étonnés du nombre d'Américains des anciennes familles qui connaissent votre belle langue et qui se font un honneur de la parler. Vous seriez étonnés du nombre de ces Américains qui viennent me rendre visite au Capitole et qui se font une gloire de m'adresser la parole dans la langue de Racine, de Bossuet et de Molière.”



### **Le journaliste d'après Louis Veillot**

Nous retrouvons dans un paquet de vieilles découpures de journaux, un portrait du journaliste tracé par Louis Veillot. C'est une pièce que les gens du métier aimeront à relire et que les profanes, j'en suis sûr, ne trouveront pas mal tournée. On y reconnaît la griffe du lion. Voici :

“ Dans la combinaison de talents, de qualités et de nécessités qu'il faut pour former un véritable journaliste, il entre

certains ingrédients moraux qui font de lui le plus utile et désintéressé soutien du parti qu'il sert. Rien ne peut remplacer un journaliste capable et convaincu. C'est lui qui toujours veille sur la brèche et qui frappe à propos, souvent sans conseil, souvent contre la volonté des chefs, non les grands coups, mais les coups sûrs. Il force les traînards à marcher, engage, compromet les timides, retient les téméraires ; il panse les blessés, réconforte les vaincus, fait comprendre aux maladroits leurs fausses manœuvres et les répare. Que la désunion se mettrait vite dans le parti, si le journaliste n'était pas là pour distribuer exactement les éloges et taire les torts réciproques ! Car il reçoit toutes les confidences, il est dans le secret de tous les amours-propres et de toutes les ambitions, et il force des jaloux à s'entre servir. Plus que tous les autres, par la grâce de sa position secondaire et cachée, il s'élève au-dessus des antipathies personnelles ; il étouffe au besoin ses sympathies ; son écritoire d'où coule la renommée, est libérale pour tout le monde et ne se ferme que pour lui-même.

Voyant comment se fait la gloire, le journaliste y gagne de la mépriser. C'est quelque chose de mépriser la gloire, surtout lorsqu'on n'y a nul titre et qu'elle pourrait se montrer revêche.

J'appellerai le journaliste la bête de somme du parti. Il le tire, il le fait avancer, il le porte à la sueur de son front, sans gloire ; et tel homme important, orateur, écrivain, intrigant, dont le panache ondoie au-dessus de la foule, est redevable de sa haute taille et de ses enjambées rapides à l'animal robuste, patient, modeste et inconnu qui lui prête son dos. Pour tant de services, pour tant de zèle, le journaliste ne reçoit qu'un chétif loyer ; une petite place obscure si le parti triomphe ; la misère s'il succombe ; dans tous les cas l'oubli. Trop heureux s'il n'a pas sué, travaillé, dévoué sa vie pour faire des ingrats et des traîtres. Que de personnages surfaits, gonflés, exaltés par le journaliste, n'ont profité de la valeur imaginaire qu'il leur a donné que pour se vendre à propos. Que d'autres, et des plus caressés, paradant sous le drap d'or que leur a tissé sa plume, le renient au moment difficile, et si on leur dit : Mais vous l'inspirez ? répondent : Je ne le connais pas ! Dans les compromis qui se trament à son insu, lui qui ne veut rien devenir et qui ne peut rien être, il est le bouc émissaire de toutes les manœuvres irritantes, le pelé, le galeux de qui vient tout le mal. C'est lui qui a été amer, violent, qui a fait les blessures cruelles, qui a méconnu les égards dus à l'hono-

rabilité adverse ; que n'a-t-on pas fait pour le brider, pour l'adoucir ? Mais rien n'a jamais dompté sa passion et sa violence. Ainsi parlent de lui ceux qui souvent se sont irrités contre lui parce qu'il biffait l'âpre expression de leur vanité blessée. Il sait comment on le traite, et il pardonne quand l'intérêt de la cause exige son pardon, quitte à se venger plus tard. J'en ai vu qui dédaignaient de se venger. Plusieurs finissent par faire reluire des sots uniquement pour le plaisir qu'ils prennent à se moquer du public ; comme Vaucanson, s'il avait négligé de montrer son automate aux hommes et se fut contenté de voir la figure qu'il ferait parmi les vrais canards.

\* \* \*

### Jean Richepin et la langue populaire

Parmi les nombreuses réceptions d'académiciens faites depuis quelques mois il en est peu qui aient provoqué autant d'enthousiasme que celle de M. Jean Richepin, le "poète des Gueux" comme on se plaît à l'appeler. Un journaliste dit même à son sujet : "La salle était à M. Richepin, et c'est le cas, il me semble, de rappeler cette phrase du *Nouveau Testament*. "Il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur repentant que pour cent justes auxquels le ciel est promis."

M. Richepin a été élu au fauteuil d'André Theuriet. Nous citons de l'éloge que le nouvel académicien a fait de son prédécesseur cette page — une des plus belles de la littérature française — où il s'est "jeté dans l'apologie, . . . l'apothéose de la langue populaire."

✻	Reste le troisième et suprême cachet imprimant	✻
✻	à l'œuvre d'André Theuriet le sceau indélébile et	✻
✻	personnel de maîtrise : je veux parler de sa langue.	✻
✻	La critique en a catalogué sans peine les qualités	✻
✻	distinctives : simplicité, sobriété, aisance, na-	✻
✻	turel, justesse d'expression. Peut-être, cepen-	✻
✻	dant, n'a-t-on pas assez poussé à fond l'enquête	✻
✻	sur l'origine de ces qualités, qu'on a de prime	✻
✻	abord, et sans plus ample information, attribuées	✻
✻	à l'atavisme lorrain, d'esprit net, aigu, solide,	✻
✻	exact, serré, terre à terre et pratique. Voilà,	✻
✻	en effet, je le veux bien, qui rend compte d'à peu	✻



\* près tout dans la langue d'André Theuriet, mais \*  
\* d'à peu près seulement, et qui laisse sans aucune \*  
\* explication le véritable tout, à savoir que ces \*  
\* qualités, y compris les plus prosaïques, fleurissent \*  
\* et jusque dans sa prose, la poésie. Qu'est-ce à \*  
\* dire, sinon qu'on a, sans y prendre garde, oublié \*  
\* l'essentiel ? Et ainsi commettrait-on une grosse \*  
\* erreur par prétérition, si l'on se contentait de \*  
\* mettre en épigraphe à son œuvre la phrase de \*  
\* Montaigne : " Le parler que j'aime est un parler \*  
\* simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche." \*  
\* Et l'on approcherait un peu plus de la vérité si \*  
\* l'on ajoutait cette autre phrase du même Mon- \*  
\* taigne : " La poésie populaire et purement na- \*  
\* turelle a des naïvetés et des grâces par où elle se \*  
\* compare à la principale beauté de la poésie par- \*  
\* faite selon l'art." Car, cette fois, on aurait mis \*  
\* le doigt sur la qualité première à quoi la langue \*  
\* d'André Theuriet doit sa marque à la fois origi- \*  
\* nelle et originale. Claire et brève serait alors, \*  
\* me semble-t-il, la formule qui définirait cette \*  
\* langue, et du même coup la louerait de la \*  
\* plus belle des louanges, en disant tout bonne- \*  
\* ment que c'est la langue de la chanson populaire. \*

\* Certes, André Theuriet n'a pas atteint de façon \*  
\* continue à cet idéal de la langue, en particulier \*  
\* dans ses prescriptions de naturaliste et de botan- \*  
\* niste, que parfois complique un excès d'érudi- \*  
\* tion ; et même dans beaucoup de ses poèmes, \*  
\* il s'en est écarté à son insu, grâce à une recherche \*  
\* trop consciencieuse de correcte élégance ; mais \*  
\* c'est toujours vers cet idéal qu'il a tendu, sinon \*  
\* de fait, au moins d'intention, de désir fervent, \*  
\* de toute sa foi ; car il était passionné de litté- \*  
\* rature populaire, contes, chansons, rondes, et \*  
\* il a consacré à leur exaltation une très succu- \*  
\* lente et très suggestive étude. Il en trouvait \*  
\* même la beauté, non seulement, parfaite comme \*  
\* le proclame Montaigne, mais à ce point parfaite, \*  
\* qu'il n'osait point rivaliser avec elle, et qu'il \*  
\* conseillait de s'en inspirer seulement, d'y cher- \*  
\* cher des thèmes à développer. La chose lui ré- \*  
\* ussit une fois à merveille, dans ce *Jean-Marie*, \*

✱ acte délicieux resté au répertoire, et brodé sur ✱  
 ✱ le canevas de la vieille cantilène : " Brave marin ✱  
 ✱ revient de guerre." Mais il fit mieux encore, ✱  
 ✱ à coup sûr, en se contentant de nourrir son lexique ✱  
 ✱ du lexique populaire, en y prenant l'habitude ✱  
 ✱ des vocables concrets, simples, denses, précis, ✱  
 ✱ justes, clairs, imagés, colorés, chantants, et sur- ✱  
 ✱ tout quand lui-même, en dépit de sa timidité ✱  
 ✱ trop respectueuse et de ses craintes trop mo- ✱  
 ✱ destes, il osa souffler dans les pipeaux rustiques ✱  
 ✱ et en tirer des notes personnelles. A plusieurs ✱  
 ✱ reprises il l'essaya, non sans succès, et ses meil- ✱  
 ✱ leurs poèmes sont nés ainsi, presque pareils aux ✱  
 ✱ chefs d'œuvres anonymes qu'il aimait tant. Je ✱  
 ✱ dis " presque," et le dis à regret, car il s'en faut ✱  
 ✱ de bien peu, mais il s'en faut d'un peu néan- ✱  
 ✱ moins, que puissent et doivent essayer vers les ✱  
 ✱ mémoires populaires des pièces comme *le Rouge-* ✱  
 ✱ *Gorge, A la Payse, Carillon de Noël, la Galette* ✱  
 ✱ *Lorraine, le Chanvre, la Chanson du Vannier,* et ✱  
 ✱ quelques autres. Peut-être aussi sommes-nous ✱  
 ✱ bien sévères à leur endroit, mauvais juges de ✱  
 ✱ leur valeur totale parce que nous les entendons ✱  
 ✱ de plus près qu'il ne faut, et non dans le lointain ✱  
 ✱ de sonorité crépusculaire que pourra leur donner ✱  
 ✱ l'écho du temps. A une suprême lecture, cer- ✱  
 ✱ tains de ces vers m'on fait l'effet de chanter déjà ✱  
 ✱ dans ce crépuscule et dans cet écho, par leur na- ✱  
 ✱ iveté gauche et touchante, leur accent sincère ✱  
 ✱ et profond de candeur, leur apparent dénuement ✱  
 ✱ de rhétorique et même d'art ; telles ces trois stro- ✱  
 ✱ phes, par exemple, qui vraiment ne semblent ✱  
 ✱ plus trop d'hier, mais sonnent avec le timbre des ✱  
 ✱ choses de toujours : ✱

✱ Rien n'est plus fier qu'un charbonnier ✱  
 ✱ Qui se chauffe à sa braise. ✱  
 ✱ Il est le maître en son chantier ✱  
 ✱ Où flambe sa fournaise. ✱  
 ✱ Dans son palais d'or ✱  
 ✱ Avec son trésor, ✱  
 ✱ Un roi n'est pas plus à l'aise. ✱  
 ✱ Il a la forêt pour maison ✱

Et le ciel pour fenétre.  
 Ses enfants poussent à foison  
 Sous le chêne et le hêtre ;  
 Ils ont pour berceaux  
 L'herbe et les roseaux  
 Et le rossignol pour maître.  
 Né dans les bois, il veut mourir  
 Dans sa forêt aimée.  
 Sur sa tombe on viendra couvrir  
 Un fourneau de ramée.  
 Le charbon cuira  
 Et son âme ira  
 Au ciel avec la fumée

Pour le coup, il faut en convenir, voilà bien la poésie populaire et purement naturelle dont parle Montaigne, et qui se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'art. Et par quels procédés simples, comme sans effort, d'un jet instinctif, d'un élan inconscient, elle y arrive, à cette perfection ! Et en employant quel vocabulaire quotidien, connu, facile, familier, de mine pauvre et banale, pour tout dire, et usuel au point d'en paraître usé ! Mais qu'on y prenne garde, il n'est point tel. Aucun de ces mots n'est ce qu'il semble être, une misérable pièce de cuivre à l'effigie effacée ; car chacun exprime juste ce qu'il doit exprimer, est mis exactement à sa place, nomme un objet ou le qualifie, c'est-à-dire le fait voir et le fait vivre ; et ainsi le vieux sou du billon retrouve son éclat et sa frappe comme s'il était neuf, ou plutôt se change en un louis d'or, tant il luit et tinte clair, tant il est riche de sentiment et lourd de pensée !

Et comment ne l'auraient-ils point, cette opulence et ce poids, comment ne seraient-ils pas pareils à de rares et féériques diamants du vocabulaire, en qui se sont lentement condensées toute la puissance et toute la vertu de l'expression, ces mots admirables, miraculeux, évocateurs, magiciens, ces mots de la langue populaire, et ceux surtout de la chanson populaire, dont les lèvres ont été brûlées au charbon ardent du ly-

✱ risme ? Songez, en effet, Messieurs, à toutes ✱  
 ✱ les générations qui les ont répétés, ces mots, ✱  
 ✱ sans les avoir appris autrement que pour les avoir ✱  
 ✱ cueillis dans le parler des aïeules, des mères, des ✱  
 ✱ amantes, et qui les ont ensuite vus reflleurir sur ✱  
 ✱ les bouches roses des enfants ; songez aux joies, ✱  
 ✱ aux peines, aux labeurs, aux espoirs, aux prières, ✱  
 ✱ aux passions, qui ont ri, pleuré, soupiré, crié, ✱  
 ✱ vécu, avec ces mots pour truchements, pour con- ✱  
 ✱ fidents, pour amis ; songez qu'ils ont été, ces ✱  
 ✱ mots, la voix du paysan labourant sa terre na- ✱  
 ✱ tale, du marin sillonnant le mobile désert des ✱  
 ✱ eaux, du soldat qui va se faire tuer pour le pays, ✱  
 ✱ de l'ouvrier qui dompte tous les monstres de la ✱  
 ✱ matière, du mendiant qui prie, du vagabond qui ✱  
 ✱ rêve, et aussi des buveurs humant (quand il y ✱  
 ✱ en avait encore) le bon pot de France, et des ✱  
 ✱ jeunes filles dansant aux assemblées ou proces- ✱  
 ✱ sionnant aux pèlerinages, et des commères jacas- ✱  
 ✱ sant sur la pierre des lavoirs et la margelle des ✱  
 ✱ puits, et encore la voix des gosselines menant ✱  
 ✱ leurs interminables et délicieuses rondes (*Vous ✱  
 ✱ qui menez la ronde, menez la rondement !*), et celle ✱  
 ✱ des goussepains jouant aux barres, à saute-mou- ✱  
 ✱ ton, à la marelle, à colin-maillard, à cligne-mu- ✱  
 ✱ sette, et celle enfin des vieilles grand'-mères, gril- ✱  
 ✱ lons au coin de l'âtre ou cigales au soleil, con- ✱  
 ✱ tant les légendes, fredonnant les refrains, et sans ✱  
 ✱ cesse égrenant comme des grains de rosaire les ✱  
 ✱ dictons, proverbes, sobriquets, termes de métiers, ✱  
 ✱ locutions, formulettes, symboles, adages, lieux- ✱  
 ✱ communs, devises, tours, trupes, raccourcis ou ✱  
 ✱ associations d'idées, toute la multiforme, mul- ✱  
 ✱ ticolore et pullulante mythologie du verbe où la ✱  
 ✱ nature extérieure et la vie intérieure se traduisent ✱  
 ✱ pour le peuple, gravées avec les allitérations, ✱  
 ✱ rythmées par les assonances, incarnées dans les ✱  
 ✱ images ! Ah ! ces mots si frustes, et pourtant ✱  
 ✱ toujours si jeunes, c'est d'eux que parlait Mon- ✱  
 ✱ taigne quand il disait : " Puissé-je ne me servir ✱  
 ✱ que de ceux qui servent aux Halles ! " Et com- ✱  
 ✱ bien Malherbe fut sage et reconnaissant de con- ✱  
 ✱ fesser que tout son français, il l'avait appris à la ✱

\* place Maubert ! Et puisque votre illustre Com- \*  
\* pagnie a pour devoir et pour honneur de veiller \*  
\* sur le précieux et inestimable trésor de notre \*  
\* langue, vous ne m'en voudrez certes pas, Mes- \*  
\* sieurs, d'oser le proclamer devant vous : cet \*  
\* héritage, nous en sommes seulement les gardiens \*  
\* avisés, les catalogueurs patients, et notre meil- \*  
\* leur ambition doit tendre, me paraît-il, à en \*  
\* dresser l'inventaire exact et complet, si c'est pos- \*  
\* sible ; mais les riches parents de qui nous le \*  
\* tenons, cet héritage, les véritables et presque les \*  
\* seuls créateurs de toutes ces merveilles, et aussi \*  
\* leurs plus sûrs colporteurs à travers les temps, \*  
\* c'est bien, en province, le laboureur de la glèbe \*  
\* et celui des flots, à Paris, ceux qu'ont désignés \*  
\* bravement et tout à trac Montaigne et Malherbe, \*  
\* c'est la suite, comme en farandole, des ces tou- \*  
\* jours renaissants transmetteurs des lumineux \*  
\* flambeaux, c'est la ronde des paysans, des marins, \*  
\* des soldats, des ouvriers, des mendiants, des va- \*  
\* gabonds, des commères, des gosselines, des \*  
\* gousse-pains, des mères-grand', des gagne-petit, \*  
\* des gens du peuple enfin, c'est l'infatigable et \*  
\* inépuisable et anonyme tourbe de ces fourmis \*  
\* sacrifiées et de ces abeilles obscures, grâce à qui \*  
\* jamais la fourmilière n'est sans travail, jamais \*  
\* la ruche n'est sans miel, c'est la longue et chère \*  
\* famille de nos ancêtres, qui ont peu à peu accu- \*  
\* mulé dans le bas de laine populaire tous ces hum- \*  
\* bles sous de cuivre capables de se muer en su- \*  
\* perbes louis d'or, qui les ont rendus riches de \*  
\* sentiment et lourds de pensée, et qui par eux \*  
\* revivent incessamment en nous, puisque avec \*  
\* les syllabes chantantes de ces mots ressuscitent, \*  
\* que nous en ayons conscience on non, les chan- \*  
\* sons, légendes, contes, croyances, dictons, pro- \*  
\* verbes, locutions, adages, symboles, traditions, \*  
\* d'où elles ont pris l'essor, et puisque là ont ainsi \*  
\* palpité tous les âmes de qui est faite l'âme même \*  
\* de notre race.

\* Et voilà pourquoi, en vérité, je ne me suis pas \*  
\* écarté de mon sujet comme j'ai peut-être l'air \*  
\* de l'avoir fait inconsidérément, quand j'ai paru \*

\* quitter l'éloge d'André Theuriet pour me jeter \*  
\* dans l'apologie, j'allais dire l'apothéose, de la \*  
\* langue populaire. En parlant pour elle, je par- \*  
\* lais pour lui. Ou plutôt, soyons franc, je parlais \*  
\* pour nous, les poètes ; car si les véritables, pres- \*  
\* que les seuls créateurs de la langue, sont les gens \*  
\* du peuple, c'est parce qu'ils ont le don de perpé- \*  
\* tuelle enfance, c'est parce que les mots leur \*  
\* "rient toujours," comme écrit encore Montai- \*  
\* gne, "d'une fraîche nouveleté," c'est parce \*  
\* qu'ils gardent la faculté naïve de croire à la vertu \*  
\* de ces mots, d'y incarner effectivement les choses, \*  
\* de rester des mythologues inlassables, personni- \*  
\* fiant leurs sensations, leurs sentiments, leurs idées, \*  
\* toutes les vibrations de leur être et toutes celles \*  
\* de l'être qui les enveloppe, dans des images, \*  
\* non pas artificielles ni surtout abstraites, mais \*  
\* concrètes, et absolument vivantes ; or, les \*  
\* poètes ont aussi ce don de perpétuelle enfance, \*  
\* et à quelques-uns d'entre eux échoit la rare \*  
\* bonne fortune, en employant les mots les plus \*  
\* simples et les plus pleins, d'inventer des images \*  
\* neuves, des expressions vierges, mais tellement \*  
\* accommodées au génie même de leur langue, \*  
\* qu'elles semblent y avoir existé de tout temps ; \*  
\* et cette gloire-là est la plus belle que puisse \*  
\* rêver un poète. André Theuriet n'y eût-il at- \*  
\* teint que par-ci par-là (ce que la postérité saura \*  
\* seule), cela lui vaut mieux que tous les éloges du \*  
\* monde, même académique ; et faisant bon \*  
\* marché des soixantes volumes de romans qu'il a \*  
\* écrits, il eût consenti certainement à ce qu'on les \*  
\* oubliât sous la condition qu'on lui pût assurer \*  
\* cette immortalité particulière, la plus enviable \*  
\* de toutes, à mon sens, celle qui consiste à laisser \*  
\* une empreinte de soi, si légère soit-elle, dans la \*  
\* langue populaire de son pays. Peut-être, Mes- \*  
\* sieurs, sous cette illustre Coupole où ont orgueil- \*  
\* leusement resplendi tant de grands noms qui \*  
\* sont les phares de notre histoire, peut-être cette \*  
\* modeste ambition vous paraîtra-t-elle bien petite ; \*  
\* mais je ne crois pas me tromper en affirmant \*  
\* qu'elle eût suffi aux désirs d'André Theuriet ; \*

❀ car je juge de ses désirs par les miens, puisque ❀  
 ❀ nous sommes tous deux des poètes ; or, pour ❀  
 ❀ mon compte, si quelque maître des destins m'of- ❀  
 ❀ frait le choix entre ce peu de chose, semble-t-il, ❀  
 ❀ que je viens de dire, et le certitude d'un nom porté ❀  
 ❀ jusque chez nos arrière-neveux par tous les buc- ❀  
 ❀ cins de la gloire, voici, n'en doutez pas, Mes- ❀  
 ❀ sieurs, ce que je répondrais sans hésiter :” ❀  
 ❀ “ Puissé-je avoir, comme unique et suprême ❀  
 ❀ récompense à mon amour de notre langue la joie ❀  
 ❀ de trouver, ne fût-ce qu'une fois, les mots au cri ❀  
 ❀ profond, à l'expression définitive, à l'image lyri- ❀  
 ❀ que, qui entreront dans le patrimoine de cette ❀  
 ❀ langue, assez pour qu'on ignore qu'ils sont de ❀  
 ❀ moi ; et périsse alors la mémoire de cette ombre ❀  
 ❀ vaine qui fut mon nom, pourvu que mon souffle, ❀  
 ❀ tant que vivra notre race, continue à vivre sur ❀  
 ❀ ses lèvres, dans le verbe devenu chair où j'aurai ❀  
 ❀ fixé et immortalisé pour elle un des battements ❀  
 ❀ de mon cœur !” ❀

\* \* \*

### Politique française

Ceux qui croient la France en mal de révolution devront voir dans les récents événements plus d'une preuve à l'appui de leurs prévisions. La grève des postiers, le ton agressif des harangues applaudies, acclamées par les ouvriers, les hésitations craintives du gouvernement français, tout indique une vigoureuse fermentation des idées populaires, ou plutôt une révolte manifeste contre la tyrannie administrative. Aussi pouvions-nous lire sans surprise dans un journal parisien, en date du 6 avril :—“ Evidemment, il y a quelque chose dans l'air, et ce printemps vous a une petite odeur de révolution extrêmement capiteuse.”

Deux jours auparavant un chef socialiste s'écriait aux acclamations de dix mille personnes, fonctionnaires et ouvriers.”

❀ “ La république en danger ! C'est cela qui nous ❀  
 ❀ est égal ! La réaction ne nous inquiète pas. Il n'y ❀  
 ❀ a qu'une classe qui nous alarme, ce n'est pas ❀  
 ❀ celle des réactionnaires ; c'est celle des actionnaires ! ❀  
 ❀ “ Il y a une garde qui veille autour de l'Etat ; ❀

\* *c'est ce syndicat d'arrivistes qu'est la franc-maçonnerie. Ces macaques qui se mettent des peaux de cochon sur le nombril s'efforcent d'attirer parmi eux nos meilleurs militants. Mais nous saurons mettre un terme à cela.* \*

\* M. Janvion, après avoir invoqué l'exemple de l'Angleterre, où malgré un régime monarchique les antimilitaristes doivent aller chercher asile quand ils veulent tenir un congrès, termine :

\* *“ Nous n'avons pas à nous occuper de la forme du gouvernement. Si le syndicalisme est à la hauteur de sa tâche, il mettra à bas les deux bastilles, le Parlement et l'Etat, et remettra aux travailleurs libres le soin de faire leurs affaires eux-mêmes.”* \*

A entendre ces paroles qui, dans la bouche des prolétaires, accusent autant de déception que de souffrance, on peut établir d'un trait le bilan de ce radicalisme qui est menacé de destruction par le torrent de passions, d'appétits et de haines qu'il a grossi lui-même pour le lancer à l'assaut des institutions qui avaient pendant des siècles donné à la société française ses plus sûrs éléments de stabilité. Voici, du reste, comment M. Charles Dupuy, dans le “SOLEIL” de Paris, apprécie l'œuvre des radicaux français :

\* Une des plus graves erreurs du parti radical, dont les adhérents sont, pour la plupart, des industriels, commerçants, propriétaires ou rentiers, fut de n'avoir pas compris que tous les intérêts sont solidaires ; quand, par esprit de parti ou de secte, on touche ou on laisse toucher à la conscience et à la propriété d'un voisin détesté ou d'un rival redouté, on peut se préparer à subir bientôt soi-même les mêmes attentats à son culte et à ses biens. \*

\* Les radicaux ont voté, notamment contre les catholiques, les pires lois de spoliation, ne se doutant pas que les arguments qu'ils invoquaient pour confisquer les biens du clergé et des congrégations, on les invoquerait un jour pour les déposséder des produits de leur industrie, de leur commerce, de leur terre. \*

\* Juifs ploutocrates, banquiers protestants, \*



\* francs-maçons, libre-penseurs s'acharnèrent contre les œuvres catholiques. \*

\* De quoi s'agissait-il ? Dépouiller l'Eglise ! N'était-elle pas habituée aux persécutions et aux rapines et valait-il la peine d'invoquer les principes et renverser un ministère pour protéger les droits et défendre les biens de l'Eglise. \*

\* Ils ne se méfiaient pas des retours de la fortune; ils ne supposaient pas que la Révolution les ayant eu pour complices, les prendrait pour victimes, et userait contre leur propriété des moyens qu'ils trouvaient excellents d'employer contre la propriété des curés, des moines, des fabriques et des couvents. Leur haine du catholicisme les aveuglait à ce point qu'ils en oublièrent les leçons de l'histoire et les règles de la logique. \*

\* Les bourgeois du radicalisme sectaire subsistent aujourd'hui les conséquences des doctrines et procédés qu'ils ont approuvés quand il s'agissait pour eux de déposséder l'Eglise. Ils peuvent s'apercevoir qu'ils commirent un crime et une sottise. \*

\* Ils se lamentent en écoutant les menaces dirigées par le prolétariat contre le patronat, par les employés contre les chefs, par ceux qui veulent prendre et jouir, contre ceux qui détiennent la fortune et le pouvoir. \*

\* Bien fous et bien stupides furent ces radicaux qui, n'ayant su rien prévoir, ont tout livré et ont eux-mêmes brisé les barrières qui contenaient et arrêtaient les barbares de la Révolution et les saboteurs de l'anarchie. \*

\*\*\*

### Deuils Franco-Américains

L'élément franco-américain est cruellement éprouvé. Dans l'espace de quelques semaines la mort a creusé des vides profonds dans les rangs de son clergé national et a enlevé, à quelques jours d'intervalle deux de ses patriotes les plus dévoués, le Dr. C. J. Leclair, de Danielson, Conn., et M. Alfred G. Lalime, de Worcester, Mass.

Des prêtres franco-américains disparus—MM. les abbés Charbonneau, de Keesville, N. Y., Mongenais, de Providence, R. I., Nobert, en retraite, Legris, de Webster, Mass., Boissonnault, de Burlington,—M. l'abbé Mongenais était le seul qui appartint à la jeune génération. Les autres comptaient parmi les vétérans de la paroisse franco-américaine dans la Nouvelle-Angleterre et formaient cette première phalange d'un clergé national qui sauva de l'assimilation un million de nos compatriotes.

La rapidité avec laquelle la Providence vient d'accumuler toutes ces épreuves sur les Franco-Américains laisse à peine le temps de sonder la profondeur du deuil qui envahit l'âme des nôtres. C'est que là-bas pour chaque chef qui part, pour chaque patriote qui meurt, il reste toujours, à côté des solides exemples qui s'attachent à la mémoire des disparus, la troublante préoccupation d'un vide à combler et d'une tradition à maintenir. Trop heureux quand à cette préoccupation ne s'ajoute pas l'anxiété que fait naître la possibilité de voir de vieilles luttes se rallumer ou plutôt de vieilles conquêtes à conserver.

Et ce sentiment n'est pas un signe de faiblesse. Il s'explique bien chez ceux qui, après un demi-siècle de lutte sans trêve sentent approcher le moment décisif où va se manifester pour tant de théories chères l'épreuve du temps ; il s'explique aussi chez ceux qui sentent arriver l'heure précise où ils devront recueillir l'héritage précieux et lourd de cinquante années de progrès, de sacrifices et de vertus.

Pour nous, nous avons bien confiance que ce passage d'une génération à l'autre ne sera pas fatal aux Franco-Américains, que, chez les laïques comme dans le clergé, une génération est déjà prête qui saura maintenir les traditions et défendre le terrain conquis. Si les dangers qui s'annoncent doivent être plus nombreux et plus grands, les moyens de résistance offerts par une splendide organisation nationale sont aussi plus puissants. Il suffit qu'il n'y ait pas de surprise et que mêmes les changements de condition les plus rapides ne trouvent que des gens déterminés et résolus.

C'était bien là, nous le savons, la grande préoccupation de tous les amis de la cause nationale que la mort vient de frapper. Si bien que la mort leur a paru moins cruelle si elle ne leur a pas enlevé la suprême consolation de croire à l'inviolabilité de l'œuvre qu'ils ont mis toute leur vie à édifier.

---

## Vieux articles et vieux ouvrages

---

**La question des nationalités et des langues aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord considéré dans ses rapports avec le choix des curés et des évêques.**—Mémoire adressé à Sa Sainteté Pie IX, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers. (1906.)

(Suite)

On donne la préférence aux Irlandais pour une foule d'autres choses : par ex. comme consultants diocésains (1) : il y a des diocèses où une grande partie des fidèles et des prêtres ne sont pas Irlandais, mais pourtant ils n'ont aucun représentant dans le conseil de l'évêque ; il y en a d'autres où ils sont loin d'être représentés selon leur nombre et leur importance. On fait de même pour les curés inamovibles.

Comme les consultants et les curés inamovibles ont la part initiale dans l'élection des évêques, qui souvent sont choisis parmi les consultants eux-mêmes, et comme ils sont censés agir d'après le désir du clergé, on comprend leur action dans

---

(1) D'après la prescription du III<sup>e</sup> Concile national de Baltimore, chaque évêque doit choisir six consultants, ou au moins quatre, et dans les cas extrêmes au moins deux. Ces consultants remplacent plus ou moins le chapitre des chanoines. La moitié sont choisis directement par l'évêque ; pour l'autre moitié, les prêtres du diocèse présentent *separatim* non *collegialiter*, les noms des prêtres qu'ils jugent aptes, indiquant trois fois plus de noms qu'il n'y a de postes à remplir. Comme on le voit, l'évêque peut *pratiquement* choisir à peu près qui bon lui semble. Ces consultants avec les curés inamovibles, s'il y en a, présentent une *terna* quand il s'agit d'élire un évêque pour le diocèse. Cette *terna* doit être envoyée à la Propagande avec celle des évêques de la province, et dans le cas où les évêques n'auraient pas choisi les mêmes candidats, ils doivent donner leur raisons (V. les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Conciles de Baltimore). Malgré le peu d'importance *apparente* de la *terna* des consultants et des curés inamovibles, l'évêque sait qu'elle a son poids ; aussi un évêque habile et prévoyant arrange-t-il les choses de manière à avoir des Irlandais sur la *terna* au moins comme *dignissimus* et *dignior*, et c'est bien simple : il nomme trois consultants irlandais et trois non-irlandais et un curé inamovible irlandais : il y ainsi quatre Irlandais contre trois non-Irlandais.

la création d'évêques *irlandais*. Et comme les évêques de la province, en général, sont aussi Irlandais, au moins en majorité, il est bien difficile qu'un non-Irlandais ait des suffrages suffisants.

Cela doit presque nécessairement avoir lieu, grâce à l'action inconsciente de l'esprit de race. A cette cause, ajoutez le parti pris chez un certain nombre de choisir seulement des Irlandais ou des Américanisés complètement, et chez d'autres une certaine influence de l'esprit qui règne pour cette matière parmi leurs nationaux.

Cette manie de l'américanisation se manifeste aussi dans les questions d'écoles. On défend d'enseigner d'autres langues que l'anglais. Parfois même on préfère les écoles publiques (*protestantes* ou *indifférentes*) aux écoles catholiques, parce que celles-là sont américaines tout à fait.

On favorise les vocations ecclésiastiques des jeunes irlandais, en payant pour eux, etc., et on fait le contraire ou à peu près pour les autres nationalités.

La même manie se montre dans une foule d'autres choses qu'il serait difficile de décrire; elle forme comme l'esprit d'un parti, et, d'une manière inconsciente, exerce son influence sur bien des personnes, même de ce côté-ci de l'Atlantique.

Elle aveugle ceux qui en sont atteints et les conduit à voir, dans les opinions et les actes de leurs adversaires, des choses qui ne s'y trouvent nullement: nous en verrons un exemple plus bas en parlant de la pétition présentée par Cahensly.

## IX.

SOMMAIRE.—L'école opposée aux ultra-américains forme l'immense majorité (dans laquelle il faut placer un grand nombre d'Irlandais) mais pourtant elle a à souffrir des agissements d'une minorité *puissante* et *habile*.—Les catholiques allemands, canadiens-français, etc., obéissent aux lois et veillent à ce que leurs enfants apprennent l'anglais, mais veulent qu'ils sachent aussi la langue maternelle.—Ils estiment que l'américanisation doit se faire graduellement et qu'elle n'implique pas l'abdication de la langue maternelle, de certains usages et d'un amour platonique pour un pays lointain, surtout qu'il y a des raisons religieuses qui s'opposent à cette abdication.—Ils pensent que les Irlandais n'ont pas le droit de les dominer.—Ils voudraient avoir des prêtres de leurs nationalités et des représentants dans l'épiscopat.—Ils ne demandent pas des évêques *nationaux* comme le firent certains Polonais en 1903 et comme on reproche fausement à Cahensly de l'avoir fait.

Passons à l'école opposée, qui est celle de l'immense majorité des catholiques; lesquels, pourtant, bien qu'ils

aient le nombre pour eux comme fidèles et comme prêtres, ont souvent à souffrir des agissements d'une petite minorité *puissante et habile*.

Les catholiques allemands, slaves, canadiens-français, etc., ont la prétention d'être aussi bons citoyens des Etats-Unis que leurs confrères, les Irlandais (1). Ils obéissent et veulent obéir aux lois de leur patrie adoptive; lesquelles, comme ils le savent très bien, ne leur sont aucunement contraires dans la présente matière. Mais, bien qu'ils veillent à ce qu'ils sachent la langue maternelle, la langue de l'église et de la famille, l'anglais servant principalement pour les relations avec les gens d'autres races et pour les affaires. Ils sont attachés à leur langue maternelle et à certains de leurs usages. Ils ne sont pas opposés à l'américanisation de leurs descendants, mais ils estiment qu'elle doit se faire graduellement, sans rien forcer, et qu'elle n'implique nullement une abdication complète de leur langage, pas plus que celle de certains usages indifférents et inoffensifs et d'un certain amour platonique pour un autre pays où reposent les cendres de leurs ancêtres, où vivent leurs cousins. Ils tiennent à tout cela pour des raisons de cœur et surtout pour des motifs religieux très graves, comme nous le verrons bientôt. Ils pensent que les Irlandais n'ont pas le droit de dominer les autres races, et cela pour bien des raisons. En effet, les Irlandais sont aussi des immigrants et ils ne constituent pas la majorité catholique; ils ne furent pas les premiers, comme il a été dit plus haut. Les Etats-Unis, dès leur fondation, ont reçu toutes les races et leur ont donné les mêmes droits; ou, pour mieux dire, toutes ces races ont formé les Etats-Unis, tels qu'ils sont actuellement.

Ils gémissent des agissements du parti opposé; ils voudraient avoir des prêtres de leurs nationalités, ils voudraient que, *ceteris paribus*, leurs prêtres ne fussent pas *pratique-*

---

(1) Dans l'immense majorité dont je viens de parler, il faut placer un grand nombre d'Irlandais, car il faut dire à la louange de cette race (qui a tant d'excellentes qualités, est si dévouée à son clergé et a toutes mes sympathies les plus sincères et les plus cordiales), que le plus grand nombre d'entre eux (fidèles et prêtres ordinaires) sont raisonnables dans la présente question, ou, au moins, le seraient sans l'action suggestionnante d'un petit nombre qui sait s'imposer.

ment exclus de l'épiscopat, mais fussent choisis de manière à avoir dans l'épiscopat leurs représentants (1).

## X

[Cet article est la reproduction du "Mémoire sur la situation des Canadiens-français aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord" par Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke. \* Voir REVUE FRANCO-AMÉRICAINE, vol. I, p. 482].

## XI

SOMMAIRE.—Écoutez aussi trois des premiers évêques canadiens, voisins de la Nouvelle Angleterre, dans une lettre récente. — Un danger sérieux menace une partie des Canadiens-Français aux Etats-Unis. — Nous avons entendu diverses plaintes amères contre les actes de certains évêques de là, qui veulent enlever l'usage du français à l'église et en famille. — Ces actes excitent l'animosité, la lutte, au préjudice du bien des âmes. — La tyrannie se montre surtout à l'occasion de divisions injustes de paroisses, de nominations, pour des paroisses canadiennes, de curés irlandais parlant à peine le français, de règlements hostiles à l'enseignement du français dans les écoles. — Les Canadiens ne comprennent pas comment leurs supérieurs sacrifient le bien de la religion à des vues nationales. — Il ne nous appartient pas de faire des enquêtes sur ces choses. — La foi est associée, chez le Canadien-Français, à un culte pour le prêtre de sa race et qui parle sa langue. — Nous sommes convaincus que les Canadiens-Français trouvent dans leur langue une des sauvegardes les plus efficaces pour leur foi. — Voici les causes principales de ce fait : L'abandon de la langue française conduit aux mariages mixtes, un des dangers les plus redoutables. Les mille influences pernicieuses du milieu s'exercent par le moyen de la langue anglaise ; le Canadien-Français qui a perdu sa langue, avec tous ses antidotes, n'y pourra échapper. Perdre sa langue, c'est pour lui perdre le souvenir des nobles traditions religieuses de son pays, des sacrifices héroïques faits par ses ancêtres pour le maintien de la foi, du dévouement admirable de ses premiers missionnaires.

Écoutez aussi trois des premiers membres encore vivants de l'épiscopat canadien, dans une certaine lettre récente. Cette lettre n'étant pas entrée dans le domaine public, je tais les noms pour le moment (2).

(1) Quelques-uns ont pu, dans l'ardeur des discussions, exagérer certains points secondaires, poussés soit par la pente naturelle à l'homme d'exagérer, soit par la conduite des adversaires ; mais on peut dire qu'en général les choses sont comme je l'ai décrit. Comme exemple d'exagération on peut donner le cas des Polonais qui en 1903 présentèrent au St-Siège une pétition par laquelle ils demandaient la création de 7 évêques propres ou auxiliaires. Mais les gens que je défends ne demandent nullement cela, comme les adversaires l'ont attribué, entre autres, à Cahensly, qui, disent-ils, voulait créer une *Eglise allemande* aux Etats-Unis et des *évêques nationaux*. La pétition Cahensly, qui sera reproduite plus loin, montrera combien fautive est cette accusation.

(2) Le jugement de ces quatre évêques est d'une très grande valeur ; leurs diocèses sont voisins de la Nouvelle Angleterre (province ecclésiastique de Boston), où il y a environ un million de Canadiens-Français, et les relations entre leurs diocèses et la Nouvelle Angleterre sont quotidiennes.

“ Nous prenons respectueusement la liberté de signaler à votre E. un danger qui menace, non pas nos provinces ecclésiastiques du Canada, mais une partie de la population canadienne-française émigrée de ces provinces aux États-Unis, et à laquelle, par un motif de charité chrétienne, nous nous intéressons vivement.

“ De temps en temps, surtout en ces dernières années, sont arrivés à nos oreilles, de la part de nos compatriotes établis dans la République américaine, des cris de détresse, des expressions de mécontentement, qui nous inspirent, pour l'avenir, les craintes les plus sérieuses. Ces Canadiens se plaignent, dans les termes les plus amers, de leurs chefs hiérarchiques. Ils allèguent que ces derniers, plusieurs du moins, mus par un désir excessif d'unification, n'hésitent pas à prendre toutes sortes de moyens, même injustes et déloyaux, affirment-ils, pour les anglifier, pour leur enlever l'usage de leur langue maternelle, la langue française, dans les églises et les écoles. De là, des animosités faciles à comprendre, des dissentiments regrettables, une lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, contre des tentatives d'américanisation ; lutte qui, nous le prévoyons, se prolongera longtemps, au grand préjudice de l'honneur de l'Eglise et du bien des âmes.

“ Les injustices et les tyrannies dont nos compatriotes se disent les victimes, se produisent surtout à l'occasion de divisions et de démembrements de paroisses, de nominations, dans les paroisses canadiennes, de curés irlandais parlant très peu et très mal le français, de règlements et de procédés hostiles à la langue française dans l'enseignement des couvents et des écoles. Ces Canadiens ne s'expliquent pas comment des hommes chargés, par leur ministère, de procurer avant tout le bien de la religion, puissent de gaieté de cœur, sacrifier à des vues purement nationales les intérêts les plus graves de l'Eglise et de la foi chrétienne.

“ Il ne nous appartient pas, sans doute, puisqu'il s'agit d'un pays qui n'est pas le nôtre, d'instituer des enquêtes et d'examiner dans quelle mesure ces plaintes et ces cris peuvent être fondés : nous nous contentons de constater et de signaler à V. E. un malaise qui grandit et qui menace, dans plusieurs localités des États-Unis, de compromettre irrémédiablement l'avenir religieux de nos compatriotes.

“ Le Canadien-Français, nous sommes heureux de le dire, garde partout où il va un amour profond pour la religion de ses pères, et cet amour, en son cœur, s'associe à une sorte de

culte pour le prêtre de sa race, qui, issu d'un même sang, parle la même langue que lui.

“ Nous n'irons pas, jusqu'à vouloir établir une relation *essentielle* et nécessaire entre la langue et la croyance religieuse d'un individu ou d'une nation : la chose serait évidemment fausse. Nous ajouterons, cependant, et c'est là chez nous une conviction intime, que, *de fait* et à raison des circonstances diverses, les Canadiens-Français des Etats-Unis trouvent dans leur langue, une des sauvegardes les plus efficaces de leur foi. A quoi cela tient-il ? A plusieurs causes, dont nous ne voulons mentionner ici que les principales.

“ Tout d'abord, la perte de la langue française chez nos compatriotes leur ouvre toute grande la porte des mariages mixtes et ces mariages constituent l'un des plus redoutables dangers qu'ait à courir le catholicisme dans ce pays d'Amérique, où le protestantisme et l'indifférence religieuse font tant de victimes.

“ En second lieu, l'anglais étant la langue propre de la très grande majorité protestante et infidèle du peuple des Etats-Unis, cette langue par les mille influences qu'elle exerce, par le journal, le théâtre, la littérature, par les relations d'affaires et de société dont elle est l'instrument, crée partout une atmosphère pernicieuse, malsaine, anti-chrétienne. Le Canadien qui y est jeté, après avoir perdu sa langue, peut-il longtemps résister aux séductions dont il est entouré ?

“ Ajoutons que pour un Canadien, perdre l'usage de la langue française, c'est perdre, en même temps, le souvenir des nobles traditions religieuses de son pays ; c'est perdre le souvenir des héroïques sacrifices faits par ses ancêtres pour la conservation de sa foi et du dévouement admirable des premiers missionnaires, pionniers du Catholicisme sur ce continent.”

---

## XII

SOMMAIRE. — Tardivel traite longuement et très bien la même question. Voici quelques passages :

Il est très dangereux de violenter l'attachement d'un peuple pour sa langue. — L'expérience prouve que la foi se perd là où l'on ne tâche pas de conserver la langue maternelle, d'avoir des prêtres nationaux et des paroisses distinctes. — Il existe, a écrit Mgr Shroeder, une relation étroite entre la foi et les traditions domestiques. — Pour ces raisons, autrefois on voulait conserver le *brogue* chez les Irlandais.



La question qui nous occupe est traitée aussi de main de maître par M. Tardivel (op. c.), homme si bien renseigné dans ces matières. Par raison de brièveté, je ne prends de lui que les courts passages suivants :

“ L’attachement d’un peuple à sa langue est merveilleusement fort ; tellement fort que, si vous violevez ce sentiment, vous pouvez causer des malheurs irréparables.” (p. 206).

“ D’abord ils ont pour eux le grand argument *des faits*. L’expérience prouve que là où l’on ne groupe pas les catholiques selon leurs nationalités, là où l’on ne leur donne pas une organisation paroissiale distincte, avec des prêtres capables de les “ soulager en parlant leur langue ” (1), l’expérience prouve, dis-je, que partout où l’on ne cherche pas à conserver la *langue maternelle* des catholiques, la foi se perd. Ce qui prouve combien Mgr Schroeder, ancien professeur de l’Université catholique de Washington, avait raison d’écrire, dans le *Catholic World* de novembre 1890, p. 267 : “ Personne n’ignore la relation si étroite qui existe entre les traditions domestiques, les coutumes particulières et spécialement la langue maternelle, et la conservation et l’exercice pratique du sentiment religieux ” (pp. 212-213).

“ La relation mystérieuse qui existe entre la langue maternelle et la conservation de la foi est si forte et si manifeste, qu’autrefois, avant que la manie de l’américanisation à outrance ne se fût emparée d’un certain nombre de catholiques, on cherchait même à conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier ” (p. 214). Voir plus haut par. III, pp. 11-13.

Ce qui vient d’être dit se rapporte surtout aux Canadiens-Français, dont je défends la cause, mais on peut l’appliquer presque totalement aux autres nationalités ; si l’on en doutait, qu’on parcoure tout ce qui a été écrit sur cette question par les Allemands des États-Unis.

---

### XIII

#### *Totum legendum*

Voyons maintenant deux documents qui jouissent aussi d’une très grande valeur et qui traitent la question à un point de vue plus général.

---

(1) Paroles de Léon XIII, décidant d’envoyer des prêtres italiens aux États-Unis.

La Propagande, par son décret du 28 nov. 1630, ordonna de créer des prêtres parmi les naturels des Indes, donnant les trois raisons suivantes : " 1° Parce que les Ecritures-Saintes et l'histoire de l'Eglise montrent que cela se faisait partout par les apôtres de la primitive Eglise. 2° Parce que les prêtres aborigènes ont plus facilement la confiance du peuple. 3° Parce qu'ils connaissent mieux le langage, les coutumes et les dispositions de leurs compatriotes " (Tardivel, op. c., p. 209).

(A suivre)

---

# La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

Oh ! les auteresses ! On devrait les interdire si, en dehors de leurs ouvrages, elles font encore du roman !...

Celui-ci, du reste, pourrait être intéressant si l'esprit pratique du jour n'était là pour en rendre la conclusion impossible... Voyez-vous Jo, un fils unique, guetté par toutes les héritières, un des plus beaux partis de Paris, épousant l'institutrice de Mme Battant ?

— Cette jeune fille porte un des plus vieux noms de Béarn, un des plus brillants... Les Mertens font partie de l'histoire ; l'un d'eux fut ami d'Henri IV...

— Comme vous êtes peu de votre siècle, ma chère ! Ignorez-vous qu'un beau nom allié à la pauvreté ne compte plus que pour un homme, et encore... en Amérique?...

Entraînée, par ce qu'elle appelait "l'originalité de ma confiance," à des considérations générales, Mme Malmenet, élargissant le cadre du sujet, d'elle-même et sans le croire, me sauva d'avoir à lui en dire plus long.

D'ailleurs, elle venait de me prendre à partie, raillant ma tendance à grossir le moindre événement, s'amusant de ma "faculté d'inspiration à tel point créatrice."

Finalement, elle conclut en demandant si "nous n'allions pas bientôt trouver pour charpente à nos livres, autre chose que ces éternels sentiments contrariés par des obstacles, que cent quarante-neuf pages de texte mettent tous les soins à accumuler, si bien que la barricade semble à tout jamais imprenable ; obstacles que cent quarante-neuf autres pages s'attachent à aplanir avec le même soin et contre toute espérance ; si bien qu'avec la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième page, nous goûtons au bonheur parfait, à la perfection du bonheur, et qu'à la trois centième, tout est arrangé et que nous entrons dans les apothéoses : une église, un jour de grand mariage—fleurs, palmiers, lumières, encens, nuage de tulle, jeune épousée, lui : radieux ! Orgue, marche nuptiale, voix célestes, violon qui pleure, toilette à falbalas, chapeau Reynold, Gainsboroug, huit reflets impeccables, défilé,

automobile trépidante, sortie... Et tric-trac, le conte est fini, comme dit la vieille chanson..."

—Tout cela est très souriant, ajouta-t-elle, mais ce n'est que de la littérature, ma très chère, les conclusions heureuses sont comme la manne et les cailles rôties. Rayez cela de vos papiers et donnez-nous du vrai : vous nous trompez en grand !

Quant à Mlle de Mertens, toute descendante d'un ami d'Henri IV que vous me la présentiez, vous rêvez pour elle, vous rêvez !

J'en convins ; j'aurais convenu de n'importe quoi.

J'étais ennuyée de m'être laissé aller à confier mes craintes.

Je passai une nuit pénible.

Eveillée, la responsabilité que j'avais assumée me tourmentait.

Endormie, la baronne m'apparaissait telle que dans le cimetière.

Je sentais sur moi l'obsédante fixité des ses yeux ; elle me tendait le petit cahier et me répétait : "Prenez-le... il le faut ! Le voyez-vous maintenant, le danger... le voyez-vous ?" Et elle me montrait, debout sur le monument funéraire de sa famille, Jo Monti-Ville, tout de rouge vêtu comme le Méphisto de *Faust*.

Au matin, brisée de fatigue, je me levai avec la résolution bien arrêtée de voir Suzanne, de la questionner.

J'étais lasse d'être en tout cela comme un acteur qui, ne sachant pas un mot de son rôle, est appelé à jouer sa partie dans un ensemble dont il n'a même pas une idée.

Le courrier déjoua mes projets.

Une dépêche me rappelait à Paris, toute affaire cessante.

J'aurais dû prendre le premier train ; force me fut d'attendre le suivant : Thérèse Malmenet était sortie et je ne pouvais ni ne voulais m'éloigner sans prendre congé d'elle. Mes préparatifs terminés, je partis à la recherche de mon amie et ne tardai pas à la rencontrer.

Elle venait de faire du *footing* et portait un de ces "trotteurs" de drap anglais vert réséda, dont la jupe courte est si disgracieuse généralement pour les femmes un peu fortes qui ne sont plus très jeunes. Thérèse Malmenet était si agile, que cela lui seyait à merveille. Un grand chapeau fleurie la coiffait, et ses cheveux d'argent, presque rosés par

les reflets du matin, faisaient une délicieuse auréole à son visage dont l'expression était animée.

Thérèse Malmenet me parut avoir au suprême degré le charme de son âge, charme que peu de femme savent posséder, parce que leur âge, elles ne l'avouent pas.

Je lui dis avec effusion un peu de toutes ces pensées. Elle rit, du beau rire de celle qui ne craint pas de montrer ses dents, qu'elle a, du reste, conservées magnifiques.

—Oui, il faut un certain courage pour se dire que l'on n'est plus jeune ; mais lorsqu'on l'a eu, ce courage, comme on en est récompensé ! La vie devient telle qu'un appartement confortable et douillet, où l'on serait sans prétention, sans contrainte, toute à ses aises, des aises en pantoufles et en robe lâche... vous voyez ça d'ici...

Parmi tous ceux que l'on a connus, peu sont restés fidèles ; et ceux-là, on les reçoit sans faire de frais, comme on est : ce sont des amis ! D'ailleurs il est très demandé, même pour eux, de ne point paraître repoussant ! Quant aux autres, on les regarde passer leur chemin. Ils sont si nombreux, ceux qu'effrayent les cheveux blans... même teints ! et si peu à regretter !... Oui, ma très chère, que sert aux femmes de chercher à se rajeunir ?... qui trompent-elles en mettant du blanc, du bleu, du rouge, du noir, toutes les couleurs de la palette ? Elles-mêmes peut-être, et encore ! Et pourquoi, qu'attendent-elles ? J'aime à voir clair chez moi... finit-elle gaiement.

Je lui annonçai mon départ, elle se récria.

Mais le devoir est le devoir.

Elle comprit et me plaignit seulement de ne goûter un plaisir, un peu de repos, que comme on dîne dans un arrêt de train, à un buffet de gare.

—Nécessité du métier ! fis-je.

—N'importe. J'aimerais bien ne pas vous voir toujours courir, comme si vous aviez une demi-heure de retard à rattraper.

Tout en causant, nous nous dirigions vers la gare ; mais, par crainte de questions nouvelles, ce ne fut que montée en wagon et le train prêt à partir que j'osai dire :

—Thérèse, je vous confie Suzanne, occupez-vous d'elle...  
Veillez sur elle !

—Vous vous intéressez donc tant à cette enfant ?

—Oui.

—C'est bien.

A la station suivante, j'écrivis au crayon :

“Ma chère enfant, j'ai eu le regret de partir sans vous revoir. Voici mon adresse. Si jamais vous avez besoin d'aide, de soutien, de consolation, ou simplement d'un peu de réconfort, venez près de moi. Je vous suis toute acquise, je le promis à votre mère ; et, du reste, cela ne serait-il pas, que ma sympathie pour vous me porterait à désirer de n'être point considérée par vous comme une étrangère.

“Au revoir, ne m'oubliez pas !”

### VIII

Mais nulle réponse ne fut faite à ce billet. Je sus seulement, par une lettre de Thérèse Malmenet, qu'il ne s'était point perdu en route. Cette lettre, je la cite en son entier parce qu'elle fait étrangement suite à ce récit.

Chalet Marguerite, Arcachon, le...

“Ma très chère et très regrettée,

“La maison me paraît vide sans vous, alors je vais dans celle à côté. Non, je ne suis point trop à plaindre, nous ne causons pas. Il vient d'être inventé un bridge à dix, le dran-bridge, si je ne me trompe. (Les Anglais, gens pratiques, on jugé que deux partners étaient plus faciles à mettre en face que quatre, de là l'innovation).

“Blanche Battant et moi, avec deux pupîtres (venus de Londres), passons des moments délicieux, ou plutôt passons des moments délicieux si, dans la famille, tous ne jouaient avec un égal entrain et une égale maëstria du... phonographe ! Airs d'opéras, d'opérettes, de cirque, de foire, de bals-musette ; monologues, éclats de rire, cris chez le dentiste ou débats avec le concierge troublent parfois nos combinaisons.

Je dis à Blanche :

“—Comment vos nerfs s'accoutument-ils de cette variété de sons et votre estomac endure-t-il sans accident la grosse voix qui vomit le titre de chaque morceau ?”

“Elle a dû subir de la chose un parfait entraînement que je suis loin d'avoir atteint, soit dit en passant. Elle me répond :

“—Me gêner ? Oh ! non. Je trouve qu'un phonographe

met, au contraire, beaucoup de gaieté dans une maison. D'ailleurs, cela fait la joie des enfants... et il faut bien que les pauvres petits s'amuseut!..."

"Et puis, ce qu'elle ne dit pas, c'est que le bruit ne troublant plus que moi, je fais des fautes. Et ma très chère amie, Mme Battant n'est point insensible à la satisfaction d'orgueil que lui procure une série de victoires même faciles. Si j'en ris avec vous, c'est que rien ne m'amuse autant que de mettre le doigt sur une de ces petites *rosseries*, qui sont comme la monnaie courante des relations du monde.

"Ces détails, malgré les remarques profondes dont je les entoure, vous intéressent peu, je le gage, et je vous devine impatiente, prête à crier :

"—Et Suzanne?..."

"Mertens, comme dit assez irrévérencieusement pour la descendante d'un ami d'Henri IV ma voisine Battant, laquelle n'a, du reste, aucune qualité pour apprécier le prestige d'une noble origine; Mertens, dis-je, va bien. Mais quel curieux sujet d'étude présente cette jeune fille! Avez-vous remarqué qu'elle a, du caméléon, la faculté de changer de couleur et de paraître, suivant le plus ou moins d'agrément de l'heure, tantôt d'un gris terreux d'ennui, tantôt de ce rose exquis qu'on se figure être la nuance du bonheur?"

"Intriguée de ces aspects divers, voulant en découvrir la cause, je l'ai cherchée.

"Et, sans effort, le soupçon jeté par vous en moi me servant de fil conducteur, j'en suis arrivée à découvrir que vous avez vu juste : et je vous fais, ma très chère, amende honorable! Entre Monti-Ville et cette jeune fille il y a un *penchant*, un *sentiment*, une *inclination*, quelque chose de charmant... Et si je me sers de ces mots désuets et vieillots, fleurant bon comme une vieille lettre de jadis, ou l'un de ces tiroirs où se conservent les souvenirs dans des parfums de verveine, c'est que la manière de s'aimer de ces *jeunes* me semble différente de celle des *jeunes* de nos jours, et bien moins de nos temps que de cette époque où l'on s'aimait parce que l'on s'aimait; dans la crainte si tout séparait; dans le désespoir, si la vie rendait le rêve irréalisable et mettait hors d'atteinte ce qu'un jour on avait entrevu comme le bonheur, le but, la raison d'être!

"Vrai, je ne croyais plus ces choses possibles que dans vos romans, messieurs les gens de lettres, et pour les avoir

rencontrées dans la vie réelle, là, près de moi, j'en suis toute héberluée !

“Oui, ma très chère, à force d'avoir vu traiter les cœurs par des opérations d'arithmétique, je les croyais à jamais changés en coffres-forts, blindés de positivisme, munis de mots secrets ne leur permettant de s'ouvrir qu'à bon escient.. Si je pensais à l'amour, je le voyais banni de la société, descendu de tous les cadres où, ailé, joufflu, il cabriole en maître ; je me l'imaginai sortant d'une maison de correction, piteux, miteux, misérable et contraint au métier de cambrioleur pour rattraper un peu de tout ce qu'il a perdu.

“Point du tout. Je me trouve en un jardin de féerie, où l'on dresse des autels au petit dieu, dans un jardin où croît la fleur bleue, au parfum enivrant qui guérit tous les maux, toutes les blessures, tient lieu des plus grands trésors, vaut mieux que le plus beau des royaumes !

“Et c'est pourquoi, ma toute belle, autant parce que je trouve le cas très rare, très neuf et ne puis en rassasier ma vue, que parce que je vous promis de m'occuper de votre protégée, je sollicitai, il y a trois jours, de faire partie d'une promenade au lac Cazeaux.

“Une pareille excursion vous inspirerai des descriptions à faire croire à tous “qu'on y est allé”. Moi, je ne sais que vous dire. Le temps était radieux, le ciel bleu, l'eau verte. Autour du lac, un mince filet de sable l'ourlait d'or, et tout de suite la forêt, les pins semblaient monter à l'assaut des dunes. Un vent piquant et sain soufflait sur ces choses, un bon vent venant du large, un vent qui ragailardissait et mettait une pointe de fard aux joues mêmes des vieux visages, et de la lumière même en des yeux qui ne savent presque plus ce que c'est que de briller!...

“Par l'effet obtenu sur les “plus très jeunes”, je vous laisse à penser celui produit sur ceux qui n'étaient pas loin de leurs vingt ans !

“Votre Suzanne rayonnait !

“Cette enfant est faite pour le bonheur !

“Nous étions partis d'Arcachon de grand matin sans auto, par le train, comme M. Tout le Monde. Ce mode de transport démocratique nous portait à rire à tout propos, à nous amuser de la moindre chose et à tout oublier, hormis que nous allions en partie de plaisir.

“Nous avons déjeuné sur l'herbe—ou plutôt sur de la mousse sèche et des aiguilles de pins—et l'oncle Bobby a tiré



au dessert, d'un paquet que nous avons cru contenir des filets de pêche, des bouteilles à marque noire, à beaux calots d'argent... du champagne!

“Et en avant les bouchons, la mousse, la gaieté!

“J'adore la jeunesse; j'étais enchantée!

“Le repas fini, nous sommes partis en bateau, un joli vapeur dont l'hélice s'activait avec une huit de moulin.

“Les enfants étaient cependant de fameux trouble-fêtes; mais, la fatigue et le mouvement du bateau aidant, ils s'endormirent.

“Aussitôt Jo Monti-Ville et Suzanne se rapprochent; ils causent tout bas et, insensiblement, passent à l'autre bout du bateau.

“De loin je les observe. De quoi parlent-ils? Ils ont l'air très grave.

“Lui prononce avec chaleur des mots qui paraissent la combler de joie.

“Mais, soudain, tout change. S'il parle toujours, elle n'a plus le même visage. Elle pâlit. Ses lèvres blémissent. Ses yeux sont fixes, comme douloureusement retenus par des choses qu'elle est seule à voir et qui les chargent d'angoisse. Lui parle toujours; mais elle ne répond plus que par un geste qui semble dire: “Je ne peux pas... c'est impossible!”

“Boby Tavoix, à croupetons sur l'arrière du bateau, fume sa pipe et traîne des lignes de fond. Avec lui, je cause à mi-voix, par crainte d'effaroucher le poisson et surtout d'éveiller les enfants.

“—Votre ami paraît trouver Suzanne de Mertens fort à son goût, dis-je en désignant du coin de l'œil le couple, là-bas.

“Il murmura, sa pipe entre ses dents:

“—Il l'adore!

“—Et après?

“—Après, quoi?...

—Où va-t-on de ce train?

“—Mais... droit à l'autel.

“—Les parents consentent?

“—Le père Monti-Ville, oui. La mère... peuh!...

“Boby a une moue des plus significative, puis il ajoute:

“—Si vous la connaissez, vous devez comprendre qu'il n'en peut être autrement.

“—Alors?

“Il y aura du gros temps. Ça tangué toujours, ces histoires-là.

“Boby tire avec calme et philosophie de lente bouffées de sa pipe.

“—Pauvre petite! ce serait bien heureux pour elle!

“—Et heureux pour lui aussi, allez! Suzanne est délicieuse... Mais on ne peut pas la juger: ma sœur l'abrutit.

“—Votre ami doit souffrir de la situation de celle qu'il aime?...”

“Il hausse les épaules et marmotte:

“—Il sait que, pour l'instant, on n'y peut rien changer.

“—Il y a longtemps qu'ils se connaissent?

“—Très longtemps. Depuis presque l'enfance.

“—Mais Mme Mertens ne considérait-elle pas M. Monti-Ville comme son pire ennemi?

“—La pauvre femme était folle... Sans M. Monti-Ville je ne sais ce qui serait arrivé d'eux... tous il a été admirable.

“—En quoi?

“—En tout.

“—Comment cela?

“—Je ne puis entrer dans des détails...

“—Dites toujours... Je suis discrète.

“—Non. Un mot en entraîne un autre, j'irais trop loin, je me connais, et il est des choses là-dedans que Suzanne elle-même ignore.

“—Enfin, vous admettez qu'en tout cela il y ait un mystère?

“—Un mystère des plus épais... C'est à n'y rien comprendre!

“—Vous me mettez sur le gril.

“—Dussiez-vous y périr, je ne puis vous en tirer.

“—Mais...

“—Il m'est impossible cependant de vous dire qu'à mon sens, M. Monti-Ville toujours rêva de marier Jo à Suzanne, et que ce mariage, il le prépare de longue main.

“—Mme de Mertens se serait-elle opposée à cette union?

“—Oh! certes oui, mais rayons-la—elle est morte.

“—Et le frère aurait-il voulu?

“—On ne sait pas... D'ailleurs, rayons-le aussi, il est mort.

“—Pensait-il comme sa mère?

“—Il devait beaucoup au père de Jo et en avait conscience. C'est tout ce qu'on peut dire de lui... C'était du reste, un

garçon complètement écrasé par les événements de la vie...

“—Enfin vous croyez que ce mariage se fera?”

“—J’en suis sûr!”

“—Qu’attend-on?”

“—Vous me croirez si vous voulez : le consentement de la jeune fille.

“—Pourtant, elle me paraît aimer ce garçon.

“—Elle l’aime... Il la supplie de se décider, elle avance un jour, et le lendemain recule avec épouvante.

“—De qui, de quoi a-t-elle peur?”

“—De ce passé dans lequel on ne voit pas clair, des accusations terribles que sa mère portait contre M. Montiville.

“—Quand cette situation prendra-t-elle fin?”

“—Le jour où quelque chose surviendra, prouvant la vérité.

“—Et si cette vérité les sépare à jamais?”

“—Espérons que non!...

“—Et si quelque chose ne survient pas!”

“—Espérons que si... autrement, Suzanne continuerait à s’abrutir chez ma sœur et Jo à l’attendre.”

“Juste à ce moment, Minnie ouvrit les yeux et, ne se rendant pas compte où elle se trouvait, se mit à pousser des cris stridents qui éveillèrent Dicky, lequel cria aussi...”

“—Satanés gosses! On était tranquille, ça ne pouvait durer... Ma sœur les élèves à ennuyer tout le monde! rugit l’oncle Bobby.”

“Suzanne, brusquement, reparut à l’arrière, toute à ses devoirs. Fort heureusement, à l’une des lignes venait de se faire prendre un brochet. Le poisson tirait, l’oncle Bobby s’efforçait de l’enlever de l’eau sans perdre son fil et son hameçon... Ce fut une diversion. Les enfants absorbèrent leur attention dans la pêche de leur oncle et, les tenant l’un par sa blouse l’autre par sa robe, Suzanne demeura non loin de moi.

“C’est alors que, d’un ton singulier et comme si ce souvenir lui venait après une longue suite de pensées, elle me dit avoir reçu un mot de vous et me pria de vous en remercier.

“Je l’engageai aussitôt à le faire elle-même.

“—Mon amie s’intéresse à vous et cela lui fera plaisir.”

“Mais elle a paru s’effrayer de ma proposition et, baissant la voix elle dit :

“—Je ne puis le faire moi-même... maintenant du moins. Il ne faut pas me le demander.”

“J’ouvris de grands yeux et m’écriai :

—Tiens... pourquoi?

“Sa réponse fut obscure.

“—Commen vous dire? Le mot de votre amie touche à des plaies secrètes... il indique la voix à suivre, si tout ce que j’espère m’est enlevé... Si je me retrouvais un jour seule, le cœur brisé, si... si... Ah! la vie peut être é tel point cruelle... j’aimerais que rien ne me le rappelât maintenant...”

“Son regard se porta désespérément vers Jo demeuré en avant, fumant, ou plutôt mâchonnant des cigarettes que, d’un geste nerveux, il jetait à peine alumées.

“—La vie ne contient pas que des peines! fis-je.

“Les yeux de la jeune fille s’emplirent de larmes.

“—Je crois si peu au bonheur répondit-elle.

“—Pour être heureux, il ne faut pas trop exiger.

“—Et quand on désire l’impossible?

“—L’impossible est un mot qui n’a rien d’absolu; souvent, ce que l’on considère comme un obstacle, n’est qu’une bulle de savon qu’un souffle crève. Il en sera peut-être ainsi de ce qui paraît s’opposer à ce que vous souhaitez.

“—Oh! ce que je souhaite, fit-elle avec un nouveau regard à l’avant du bateau. Hélas! pour l’atteindre il faudrait tant de choses... Ah! si seulement j’en pouvais avoir une... une seule!

“—Laquelle?

“Violamment, comme si elle pensait tout haut, comme si elle oubliait où elle était et qui pouvait l’entendre, elle répondit, la voix sombre, désespérée :

“—Si seulement je pouvais connaître la vérité... toute la vérité!...

“Ah! qu’en cet instant l’expression de son visage était douloureuse! J’en demeurai bouleversée et n’osai poursuivre cet entretien... Et voilà que bientôt un peu de la tristesse qui accablait votre petite amie pesa aussi sur nous, et même sur les choses. Avec le venue du soir, des vapeurs montaient du couchant et faisaient le paysage sombre. Le charme enchanteur et grisant de ce qu’avait été ce jour, se changeait en impressions lourdes. Les eaux reflétaient du gris, les lointains étaient mornes et quand le vent passait il donnait le frisson.

“—Il faut partir!” commanda l'oncle Bobby.

“Le bateau accosta.

“Pourquoi des impressions inexplicables, prenant au cœur ainsi qu'un chagrin, sont-elles l'envers des heures de joie? Pourquoi apparaît comme le néant de ce qu'on a cru être le bonheur même?

“Pourquoi demain paraît-il menaçant?

“Pourquoi alors que le cœur semble n'avoir à souffrir de rien, se met-il parfois à souffrir de tout?... Pauvre organe toujours atteint: par les peines, les douleurs vraies et aussi les autres, les inexprimables, celles qui ne s'expliquent pas celles dont on ne sait d'où elles viennent, pourquoi elles naissent, pourquoi elles troublent?

“A vous, habile psychologue, je soumets ces questions: les laisserez-vous sans réponse?

“Revenus au bercail, alors que nous étions partis si contents le matin, je crois que nul ne contredit l'oncle Bobby. Quand à sa sœur qui demandait:

“—S'est-on bien amusé?”

“Il répondit:

“—S'amuse-t-on jamais!”

“Je pense quitter Arcachon pour Paris dans quelques jours. Vous retrouverai-je dans la capitale, ou bien en serez-vous partie pour voler sous d'autres cieux?

“A vous de tout cœur,

THÉRÈSE MALMENET.

## IX

Mme Malmenet ne se douta point de l'état de perplexité dans lequel me jetai sa lettre.

Jo Monti-Ville voulait épouser Suzanne!...

Et M. Monti-Ville était prêt à consentir à ce mariage, prêt à accepter pour son fils, un des plus beaux partis de Paris, une petite institutrice sans le sou!...

Cela déjà pouvait passer pour étrange, étant données les idées courantes; mais que cette enfant fût précisément la fille d'une personne qui le traitait en ennemi, le haïssait, le maudissait, et portait contre lui, les criant bien haut, les accusations les plus fantastiques, devenait invraisemblable.

Que se cachait-il là-dessous?

Était-ce le danger redouté par Mme de Mertens cette chose qu'elle voulait à tout prix empêcher, lorsque, écrivant fié-

vreusement les pages mystérieuses déposées entre mes mains, elle disait à Marianne :

“Il faut que ceci soit une voix, ma voix qui sortirait de la tombe pour rappeler à ma fille ce qu'elle ne peut ni ne doit oublier...”

Le manuscrit que je possédais devait donc être une arme terrible... et mon devoir était évidemment non pas d'en user en aveugle, mais, avant de le remettre à Suzanne et d'en frapper peut-être la malheureuse enfant d'un coup mortel, de chercher à voir clair dans le drame obscur auquel je me trouvais mêlée. Je ne pouvais oublier, en somme, que Mme de Mertens n'était point sûre elle-même de ce qu'elle avançait, qu'il lui venait des moments de doute, des défaillances durant lesquelles la pauvre femme ne savait si elle obéissait à des griefs réels ou imaginaires. si elle était victime de quelqu'un ou de sa propre imagination.

En un mot, je ne pouvais perdre de vue qu'aux yeux de tous, la baronne passait pour folle et que telle avait été aussi ma première idée en l'écoutant.

Mais, pour chercher à voir clair, que faire?

A qui m'adresser?...

A M. Monti-Ville lui-même?...

Quelle présomption de croire que ce qui restait un mystère pour tous m'allait-être révélé!

Ce qui demeurerait certain, c'était le danger permanent que constituait la présence du jeune Monti-Ville à Arcachon, près de Suzanne. Je devais à la mémoire de la baronne, à la confiance que m'avait montrée la pauvre femme, d'y mettre fin. Mais, encore une fois, comment, même en cette voie, agir sans commettre d'imprudences?

De tous côtés, vraiment, je me heurtais à des impossibilités. Mon rôle me paraissait grotesque, insensé...

Un instant, il me sembla que je devais renoncer à le poursuivre; mais l'instant d'après, mue comme par une force cachée, je me sentais de nouveau ardente à le remplir et résolue à le mener à bien.

Sans arrêter le plan, l'idée me vint d'aller trouver Mme Monti-Ville. Que résulterait-il de cette visite... que dirais-je? Je l'ignorais—et, malgré tout, très hardiment, m'en remettant aux circonstances, je m'y décidai.

Rien n'est décevant comme lorsque des résolutions de cette importance échouent sur un menu fait que l'on a négligé de

prévoir. On pensait à tout, et non à ce rien si simple qui met à néant les projets et cause l'amertume d'un échec.

Mme Monti-Ville n'était point chez elle.

J'en demeurai un instant sans parole.

Elle n'était point chez elle!...

Je songeai aussitôt à lui demander un rendez-vous pour le lendemain, et j'écrivis ce désir sur ma carte.

Mais le concierge, se trompant, à mon insistance, sur le degré d'intimité où je me trouvais avec ses maîtres, me confia que "Madame" n'y serait pas plus le lendemain que ce jour-là. Elle venait de partir pour l'Allemagne, rejoindre M. Monti-Ville qui essayait encore de quelque chose pour se guérir.

Je dis, contristée de la défaite de mes projets :

—Il est donc toujours aussi souffrant?

Le concierge répondit "oui" de la tête, puis il ajouta d'un ton dogmatique :

—Il ne fait pas ce qu'il faut pour se guérir.

—Comment cela?

Il me regarda, comme s'il me soupçonnait de lui tendre un piège; puis, se ravisant, quelque chose dans ma manière d'être le rassurant, il expliqua à mi-voix :

—Quand on a un mal *donné*, on se le fait enlever.

—Un mal donné?

—La vieille dame là-bas lui a jeté un sort, c'est sûr!

—Oh! par exemple!

—...Lui a mis dans l'esprit une idée qui le dévore.

—Grands dieux! Et que doit-on faire alors?

Il toussota d'un air entendu et, me tournant le dos, déclara :

—On avise. Et pas besoin de dire comment.

...On s'en moquerait, du reste, et voilà tout!

Je m'éloignai à ces derniers mots et emportai en obsession la pensée de ce "mal donné," de cette "idée dévorante."

Le remords aussi répondait à ces images saisissantes.

M. Monti-Ville avait-il donc, pour quelque action de sa vie des remords?...

Quelques jours plus tard, Mme Malmenet m'avertit par une petit bleu de son arrivée à Paris.

Bien que ne pouvant entrer avec mon amie au vif de ces question, je rendis grâce au ciel de ce retour comme d'un appui, d'un soutien, d'un bon conseil retrouvés.

Puis j'espérais en l'humeur charmante de Mme Malmenet

pour m'arracher à des préoccupations qui tournaient tellement à l'état d'idée fixe, qu'elles m'empêchaient de dormir.

Je courus chez elle.

Elle me reçut dans son petit salon, encombré de bibelots précieux.

—Que l'on est bien chez soi ! s'écria-t-elle. Je m'imagine être en lune de miel avec tout ce que possède ; tout frappe ma vue, mes regards délicieusement. Il y a des objets que je ne voyais plus à force de les voir, et que je retrouve avec une telle fête ! On s'aperçoit qu'on tient aux choses lorsqu'on en a été privé... l'absence est un mal nécessaire.

Nous dissertâmes un instant sur ce sujet subtil, puis elle me dit :

Mais, à propos, parlons de Suzanne !

—Oh ! oui, parlons d'elle. Jo est-il toujours là ?

—Non. Parti peu après vous pour une croisière sur son

—Et il ne l'a pas emmenée ? fis-je en riant.

—Oh ! s'il l'avait pu !

—Vraiment, vous croyez qu'il aime sérieusement Suzanne ?

—Il adore cette petite, et depuis très longtemps... Je crois que, tout enfant, la pensée de l'associer à sa vie lui a été suggérée et qu'on l'a soigneusement entretenue en lui. Je crois aussi qu'il lui a été dit de tout temps ce que bien peu de parents disent à leurs enfants : "Tu l'aimeras de toutes tes forces... Tu chercheras à lui donner le bonheur, parce qu'elle est malheureuse..."

(A suivre)

---

LA SOCIÉTÉ DE  
LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

27 RUE BUADÉ, QUÉBEC.